

Ce document remplace et annule le document distribué précédemment.

CRlc N°20-JeunS3 (2016-2017)

CRlc N°20-JeunS3 (2016-2017)

Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de
justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

25 OCTOBRE 2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 25 OCTOBRE 2016 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Refinancement du secteur de l’aide à la jeunesse» (Article 76 du règlement)	5
2	Interpellation de M. Dimitri Legasse à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Précisions sur les mesures annoncées par le ministre concernant les enfants placés en milieu hospitalier» (Article 76 du règlement)	5
3	Interpellation de Mme Jacqueline Galant à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Création de nouveaux centres d’accueil d’urgence» (Article 76 du règlement)	5
4	Questions orales (Article 81 du règlement)	11
4.1	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Question des jeunes aidants proches en aide à la jeunesse».....	11
4.2	Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Pénurie de place dans les IPPJ»	12
4.3	Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Brochures – Fiches de liaison pour les familles d’accueil»	13
4.4	Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Activités sociales au sein des IPPJ»	14
4.5	Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Situation du centre les Tourelles, pour les enfants placés par le juge».....	15
4.6	Question de Mme Joëlle Maison à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Collaborations CPAS – SAJ au bénéfice des MENA»	16
4.7	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Augmentation vertigineuse du nombre de récidivistes».....	18
4.8	Question de M. Matthieu Daele à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Couverture territoriale des services de parrainage et leur financement».....	19
4.9	Question de M. Matthieu Daele à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Prises en charge en milieu familial»	20

4.10	Question de M. Matthieu Daele à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Services d'intervention et d'accompagnement en accueil familial»	20
4.11	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Mixité sportive».....	21
4.12	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Mixité des cours de gymnastique»	21
4.13	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Deux initiatives en faveur du sport féminin»	23
4.14	Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Terrains synthétiques».....	24
4.15	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Pelouses synthétiques cancérigènes».....	24
4.16	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Absence de coureurs cyclistes francophones dans la sélection de Doha»	25
4.17	Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Décret relatif à la labellisation des centres de fitness».....	26
4.18	Question de M. Vincent Sampaoli à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Dérives du fitness lowcost»	26
4.19	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Actualité du handball francophone».....	28
4.20	Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Dossiers 2015-2016 du plan «Foot»»	29
4.21	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Marche arrière de la Ville de Bruxelles sur le Grand Prix électrique»	31
4.22	Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Passage du Tour de France par la Wallonie»	31
4.23	Question de M. Vincent Sampaoli à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Conséquences financières du nouveau règlement de l'URBSFA en matière d'infrastructures de football».....	32

4.24	Question de M. Vincent Sampaoli à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Différences entre les règlements d'un même sport de deux pays différents»	33
4.25	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Corruption des juges et arbitres de boxe des JO de Rio de cet été»	34
4.26	Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Place du trail francophone dans le budget 2016»	34
5	Ordre des travaux	35

Présidence de Mme Nadia El Yousfi, présidente.

– L’heure des questions et interpellations commence à 14h25.

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Refinancement du secteur de l’aide à la jeunesse» (Article 76 du règlement)

2 Interpellation de M. Dimitri Legasse à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Précisions sur les mesures annoncées par le ministre concernant les enfants placés en milieu hospitalier» (Article 76 du règlement)

3 Interpellation de Mme Jacqueline Galant à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Création de nouveaux centres d’accueil d’urgence» (Article 76 du règlement)

Mme la présidente. – Ces interpellations sont jointes.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Conscients du sous-financement du secteur et des difficultés de celui-ci à répondre à l’ensemble de ses missions, c’est avec satisfaction que nous avons appris le refinancement de l’aide à la jeunesse (AJ). Ce n’est pas une formule de style, Monsieur le Ministre. Nous avons, en effet, dénoncé ici à plusieurs reprises le sous-financement structurel dont pâtissait ce secteur.

Nous apprenons par la presse que, lors du budget 2017, le gouvernement a débloqué 11 300 000 euros pour l’aide à la jeunesse. Si nous reconnaissons tous la nécessité de refinancer le secteur, la question se pose quant à la répartition de ces moyens au sein de celui-ci et des priorités que vous dégagez.

Une des premières urgences auxquelles vous entendez répondre concerne les bébés dits «parqués» ainsi que leur prise en charge dans une structure adaptée. Vous le savez, notre groupe a été à l’initiative d’une résolution sur le sujet qui a été votée à l’unanimité. Nous constatons que la plupart des demandes adressées au gouvernement dans cette résolution ont été suivies d’effets. Avec la ministre de l’Enfance, Mme Greoli, vous avez travaillé conjointement sur le sujet afin de trouver ensemble des réponses structurelles de manière qu’à l’avenir, aucun enfant ne se retrouve placé dans un hôpital faute de place dans une structure adaptée. C’est un excellent pas en avant.

Avec les 7 000 000 d’euros dégagés par vous-même et votre collègue, Mme Greoli, pour les bébés dits «parqués», vous prévoyez notamment la création de deux centres d’accueil d’urgence (de huit places chacun), capables de prendre en charge 150 enfants par an. Vous annoncez que ces centres seront créés là où les besoins sont les plus importants, à savoir à Bruxelles et dans le Hainaut. Savez-vous, à ce stade, où seront précisément créés ces centres? S’agira-t-il de créer des infrastructures spécifiques ou comptez-vous sur la reconversion d’un bâtiment ou d’une infrastructure existante? Au niveau du personnel, qu’est-il prévu pour ces deux centres? Quand pouvons-nous espérer voir ces centres accueillir ces enfants?

En termes de besoins des arrondissements, je m’étonne que la Province de Liège ne soit pas reprise. J’aimerais attirer votre attention sur le fait que certaines initiatives – je pense par exemple au projet MPS de la Clinique de l’Espérance à Montegnée – pourraient venir biaiser la vision développée aujourd’hui. Sur la base de fonds propres, cette initiative permet de prendre en charge et de trouver des solutions pour ces bébés dits «parqués». Ma collègue, Mme Salvi, vous avait d’ailleurs interrogé sur le sujet, mais l’idée serait de ne pas pénaliser les arrondissements ou acteurs qui ont déjà pris des initiatives en la matière et travaillent sur fonds propres. Il convient de soutenir ces initiatives sans lesquelles le nombre de bébés dits «parqués» serait nettement plus impor-

tant.

Une autre réponse apportée à la problématique des bébés «parqués» est le recrutement d'une dizaine de familles d'accueil d'urgence, ce qui devrait permettre 80 prises en charge supplémentaires. Où en est le recrutement de ces familles d'accueil d'urgence? Un encadrement ou un accompagnement spécifique est-il prévu pour ces familles? J'imagine que oui.

Par ailleurs, ce refinancement devrait permettre la création de 100 nouvelles places en services d'accueil et d'aide éducative (SAAE), dont 50 places pour les jeunes enfants. Je tiens ici aussi à rappeler que c'était une demande bien explicite dans notre résolution. Où seront créées ces 100 nouvelles places? S'agira-t-il de créer de nouveaux SAAE ou d'accroître la capacité d'accueil des SAAE existants?

Ensuite, une autre thématique à laquelle vous entendez répondre et que notre groupe suit depuis plusieurs années est celle des jeunes incasables, ces jeunes qui se situent à la frontière des secteurs de l'aide à la jeunesse, du handicap et de la santé mentale. Ici aussi, le refinancement doit permettre la création d'un centre d'accueil spécialisé d'une quinzaine de places.

Quelle sera la spécificité de ce centre? Où sera-t-il implanté? Les moyens qui lui sont alloués permettront-ils d'avoir une équipe pluridisciplinaire (éducateur, psychologue, animateur, etc.) répondant à tous les besoins de ces jeunes? Un cofinancement est-il prévu avec les Régions et le niveau fédéral vu que la problématique dépasse le cadre strict de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

En outre, toujours selon la presse, ce refinancement devrait permettre 120 prises en charge supplémentaires par les services qui accompagnent les jeunes dans leur milieu de vie. J'imagine que les associations en milieu ouvert (AMO) sont concernées par cette mesure. Mais d'autres services sont-ils visés? Quelles seront les AMO renforcées? Quels sont les critères de répartition de ces 120 prises en charge supplémentaires? Et à quels besoins spécifiques répondent-elles?

Enfin, vous prévoyez deux services de placement en famille d'accueil d'urgence supplémentaires ainsi que le renforcement de cinq services de parrainage. Pouvez-vous nous en dire plus sur cette mesure? Pourquoi avoir privilégié le renforcement de cinq services de parrainage et pas le soutien à de nouveaux services? Quels sont les cinq services concernés et pourquoi ont-ils été retenus?

Bref, ce refinancement devrait permettre au secteur de mieux répondre à ses missions. Il touche à de nombreuses problématiques traitées régulièrement par notre commission. Je m'interroge toutefois sur le soutien aux services publics de l'aide à la jeunesse. Confirmez-vous la création de soixante emplois dans les SAJ-SPJ?

Quels sont les critères pour répartir ces emplois entre les différents arrondissements?

Globalement, outre les mesures énoncées et qui sont déjà importantes, ce refinancement permettra-t-il d'autres avancées? Je pense, par exemple, à votre volonté de rendre obligatoire le suivi post-institutionnel pour les jeunes radicalisés.

M. Dimitri Legasse (PS). – Monsieur le Ministre, l'année dernière, nous avons adopté une résolution sur le sujet très préoccupant des enfants placés en milieu hospitalier du fait du manque de places dans les structures d'accueil. Lors des débats, vous aviez promis de vous attaquer à cette problématique. Je vous félicite donc de l'avoir fait et d'avoir obtenu des moyens conséquents dans le budget 2017. C'est la preuve que vous tenez à la fois vos promesses et votre calendrier. Cela devrait rassurer Mme Defrang! Nous savions donc que des moyens supplémentaires seraient alloués à cette problématique, mais nous ignorions à quoi ils serviraient. C'est donc avec grand plaisir que nous avons pris connaissance des différentes mesures que vous vouliez mettre en place en collaboration avec la ministre Greoli.

En ce qui concerne vos compétences, ces nouveaux moyens permettront, entre autres, la création de deux nouveaux centres d'accueil d'urgence, le premier à Bruxelles et le second dans le Hainaut. De nouvelles places seront créées dans des services d'accueil et d'aide éducative (SAAE). Une dizaine de familles d'accueil d'urgence seront aussi recrutées. Je salue toutes les mesures, mais je saisis l'occasion pour dire que s'il est essentiel de pouvoir répondre à des situations d'urgence, il est également primordial de pouvoir ensuite apporter une solution stable pour tous ces enfants. Cela ne pourra se faire que si le secteur de l'aide à la jeunesse est refinancé.

J'en viens à mes questions. Comptez-vous relancer une campagne basée plus spécifiquement sur le recrutement de familles d'accueil d'urgence? Combien de places comptez-vous créer dans les SAAE? Un agenda pour la mise en œuvre de ces mesures est-il prévu? L'année dernière, un rapport sur le recensement des enfants placés en milieu hospitalier avait été publié et on y apprenait notamment que certaines zones étaient davantage touchées par ce phénomène. Une fois les mesures mises places, une nouvelle évaluation sera-t-elle effectuée, notamment afin de voir si les places créées sont suffisantes?

Mme Jacqueline Galant (MR). – Monsieur le Ministre, sept millions d'euros ont été budgétisés pour la création de deux nouveaux centres d'accueil d'urgence, un à Bruxelles et l'autre dans le Hainaut, afin de répondre à la problématique des bébés dits parqués. Notre Parlement a récemment voté une résolution à ce sujet. Les centres d'accueil d'urgence organisent en permanence un accueil collectif d'au moins sept jeunes ayant be-

soin d'une aide urgente consistant en un hébergement en dehors de leur milieu familial de vie. Ce refinancement permettrait, outre la prise en charge de 140 enfants, la création de 28 nouvelles places dans les services spécialisés de la petite enfance (SASPE) qui dépendent de l'ONE et donc de la ministre Greoli, ainsi que le recrutement de familles d'accueil d'urgence.

Même si vous avez récemment déjà donné quelques informations à ce sujet à Mme Durenne, j'aimerais des précisions supplémentaires sur certains aspects, les statistiques n'étant pas toujours les mêmes quand on parle de bébés dits parqués. Quelle est l'évaluation des besoins en accueil d'urgence? Selon vous, ces deux nouveaux centres seront-ils suffisants? Les hôpitaux ont-ils signifié des demandes spécifiques sur la problématique des enfants «déposés» à l'hôpital? Quel est le délai pour la création de ces deux centres?

Comment ce budget de 3 500 000 euros pour vos compétences sera-t-il ventilé entre, d'une part, les infrastructures et le personnel et, d'autre part, la création des deux centres? Qu'en est-il de la collaboration avec les Régions, compétentes pour les infrastructures?

Vu l'engorgement des structures et le peu de moyens disponibles, le recrutement de familles d'accueil d'urgence et de court terme semble cependant nécessaire. Envisagez-vous une campagne de sensibilisation spécifique? Dans quels délais et de quelle manière? Cette voie permettrait de soulager les structures d'accueil.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Avant de vous répondre, je souhaiterais remercier pour leur travail l'ensemble des membres de cette commission, de la majorité comme de l'opposition. Grâce à votre soutien et au vote unanime de ladite résolution, j'ai pu, après de très âpres négociations et dans un contexte budgétaire difficile, obtenir 11,3 millions d'euros pour le secteur de l'aide à la jeunesse – cela n'était plus arrivé depuis 25 ans –, auxquels il faut ajouter 3,5 millions d'euros de ma collègue Mme Greoli, qui pourront régler la question des bébés parqués. Je vous associe toutes et tous à cette augmentation de budget. J'y vois une victoire du secteur de l'aide à la jeunesse.

Vous le savez, puisque nous l'avons déjà évoqué il y a 15 jours, lors de la conception de son budget pour l'année 2017, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a consenti un effort budgétaire majeur au profit du secteur de l'aide à la jeunesse. Je rappelle toutefois qu'il ne s'agit que d'un début de refinancement et que ces montants ne suffiront pas à régler tous les problèmes.

Un montant de 11,3 millions d'euros a pu être dégagé pour le secteur, dans un contexte pourtant extrêmement difficile. Je remercie encore les membres du gouvernement pour cette mobilisation en faveur d'un secteur dont ils ont reconnu

les besoins. Je suis satisfait, car depuis le début de la législature, je n'ai cessé de répéter que le secteur était chroniquement sous-financé depuis de nombreuses années. J'ai même parlé de «maltraitance institutionnelle» pour les bébés parqués. Or les besoins sont de plus en plus nombreux et la crise de 2008 a fortement dégradé les conditions de vie des familles. Ce premier refinancement est donc un vrai soulagement pour notre secteur, même s'il ne répond pas à l'ensemble des besoins. Il devra, bien entendu, être poursuivi et le gouvernement en est conscient.

Vous avez évoqué, Madame et Messieurs les Députés, les grandes orientations qui guideront l'affectation de ces moyens supplémentaires et que j'ai déjà eu l'occasion de présenter il y a quinze jours devant cette commission. Je reviendrai sur ces informations en les complétant selon les avancées réalisées. Toutefois, ne m'en veuillez pas si tout n'est pas encore connu, car le conclave s'est achevé il y a moins d'un mois. Nous travaillons avec acharnement, mais aussi en nous donnant le temps nécessaire pour faire les choses sérieusement.

Vous vous rappellerez que les 11,3 millions d'euros se répartissent en deux grandes masses: 2,8 millions seront consacrés au renforcement de la fonction publique de l'aide à la jeunesse, à savoir les services d'aide à la jeunesse (SAJ) et les services de protection judiciaire (SPJ), mais aussi à la prise en charge des jeunes ayant commis des faits qualifiés d'infractions; 8,5 millions seront consacrés au secteur subsidié, tant pour la création de places d'hébergement que pour le suivi en milieu de vie, l'encadrement des familles d'accueil et les réponses aux problématiques spécifiques que sont les incasables et les bébés parqués.

Voyons d'abord ce qui concerne le renforcement du secteur public, obtenu avec la collaboration de mon collègue André Flahaut, ministre de la Fonction publique, que je remercie personnellement du soutien qu'il a toujours affiché. Vous savez que depuis plusieurs années, les SAJ et SPJ se plaignent de faire face à une surcharge de travail. Ces difficultés ont mené à un mouvement de grève début 2014, qui s'est clôturé par la signature du protocole 443 entre les autorités et les organisations syndicales, protocole qui fixait notamment des normes en termes de nombre de dossiers par agent. Un montant de 2,3 millions d'euros sera consacré au premier volet de la mise en œuvre de ce protocole, par le recrutement d'une soixantaine d'agents.

Ce rythme de refinancement doit permettre l'exécution totale du protocole en trois ans, soit encore sous cette législature.

Lors d'une première réunion tripartite entre le cabinet, les syndicats et l'administration, nous avons convenu que la répartition des possibilités d'engagement ne devrait pas être linéaire, mais prendre en compte la situation de chacun des ser-

vices, les urgences de demandes de renfort n'étant pas les mêmes partout. Un groupe de travail entre l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse (AGAJ) et les organisations syndicales se réunira très prochainement afin de déterminer les postes et les divisions judiciaires prioritaires à renforcer en 2017.

Le demi-million d'euros restant sera affecté à la prise en charge, au travail de suivi et de réinsertion des jeunes ayant commis des faits qualifiés d'infractions (FQI) et à la lutte contre le radicalisme violent chez les jeunes. À cette fin, les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), les sections d'accompagnement, de mobilisation intensifs et d'observation (SAMIO) ainsi que l'accompagnement post-institutionnel (API) seront également renforcés en personnel afin de favoriser au mieux l'accompagnement et la réinsertion des mineurs ayant commis des FQI et de faire face avec plus d'efficacité à la radicalisation violente chez les jeunes. En particulier, ma volonté est de rendre obligatoire, et j'insiste, le suivi post-institutionnel pour tous les jeunes radicalisés.

Madame et Messieurs les Députés, renforcer les autorités mandantes et leurs délégués leur permettra de mieux répondre aux nombreuses situations en attente de prise en charge. Bien entendu, si cet effort ne s'accompagnait pas de la création de places et d'une capacité de suivi dans le secteur subsidié, il serait vain: les autorités pourraient traiter les dossiers, mais continuer de ne pas trouver de solutions durables aux problèmes qu'elles constateraient.

Pour répondre aux problèmes du secteur, il était aussi essentiel de consacrer une part importante des budgets obtenus au secteur subsidié. Nous lui consacrerons donc huit millions cinq cent mille euros. Nous savons tous que les besoins du secteur dépassent ce montant, de loin. Il a donc fallu prioriser l'affectation des moyens. Cela a pu être réalisé grâce à une objectivation fondée sur des données récentes, ce qui n'existait pas auparavant. C'est essentiellement le premier rapport sur l'application des capacités réservées, qui nous permet de déterminer, pour la première fois, les besoins prioritaires du secteur en fonction des demandes de prises en charge non rencontrées. Les deux besoins prioritaires mis en évidence portent d'abord sur l'accompagnement des familles par un service d'accompagnement et d'intervention éducative et ensuite sur la prise en charge en hébergement par le service d'accueil et d'aide éducative. Le rapport permet aussi d'identifier les zones géographiques les plus déficitaires en structures, à savoir les divisions ou arrondissements prioritaires de Bruxelles, Charleroi et Liège.

Par ailleurs, nous devons bien entendu tenir compte du rapport de la Cour des comptes, qui identifie les difficultés du secteur, à savoir, comme je l'ai énoncé ci-avant, le manque de places, mais qui met aussi l'accent sur les besoins

en politique de prévention. Le rapport pointe aussi la problématique de l'hyperspécialisation des services du secteur de l'aide à la jeunesse, question dont nous commencerons à débattre avec le secteur d'ici peu.

Et puis, il y a des problématiques bien connues et dont nous avons déjà eu à débattre à plusieurs reprises dans cette commission, à savoir les bébés parqués, les jeunes à difficultés multifactorielles ou encore les «incassables».

Voilà les principales problématiques à rencontrer pour lesquelles je vais organiser la création de places, renforcer les services et susciter la création de services si besoin en est.

Comme vous l'avez évoqué, Madame Galant, la première demande porte sur l'accompagnement des familles dans leur milieu de vie. Par conséquent, je souhaite augmenter, de manière significative, les possibilités d'accompagnement des familles par la création de cent vingt places d'accueil avec prise en charge en SAIE dans les arrondissements où les besoins sont les plus criants. Il faut savoir qu'un mandat ou une prise en charge en SAIE couvre en fait trois enfants. Donc, sachant que nous avons un grand nombre de fratries, nous pouvons estimer que cela permettra de couvrir les besoins de cent vingt familles et, potentiellement, d'au moins deux cents enfants.

Nous sommes ensuite confrontés au défi de désengorger nos structures d'accueil et d'hébergement.

J'espère créer 100 places d'hébergement en SAAE (Services d'accueil et d'aide éducative), dont une part significative à l'attention des plus jeunes enfants. En fonction des besoins et de l'offre des services existants, ces nouvelles prises en charge se distribueront par une augmentation de capacité dans les structures qui le peuvent ou par la création de nouveaux services.

Un appel à projets sera très prochainement diffusé auprès de tous les opérateurs du secteur afin que chacun puisse manifester son intérêt en fonction de critères objectifs que nous déterminerons. Mon intention est de rendre opérationnelles ces prises en charge supplémentaires dès le premier semestre 2017.

Autre besoin, la couverture en CAU (Centres d'accueil d'urgence) de la Fédération Wallonie Bruxelles n'est pas complète et il s'agit de services importants pour répondre à la crise. Je souhaite donc pouvoir soutenir la création d'un CAU de sept places pour les 6-18 ans. Le placement y est de maximum 2 fois 20 jours, ce qui signifie qu'un CAU peut prendre en charge 63 enfants par an.

Une attention particulière sera portée au renforcement du parrainage, avec une augmentation de personnel dans les services, et une attention particulière sera également portée à la prévention dans les quartiers auprès des populations les plus

vulnérables.

Comme je l'ai déjà dit, les services de parrainage permettent d'offrir une «bulle d'air» aux enfants placés en SAAE lorsque ceux-ci ont peu de contacts avec leur famille, mais ces services interviennent aussi dans le soutien à la parentalité en permettant, par exemple, à une maman isolée de souffler un moment en confiant ponctuellement – cela peut être le mercredi après-midi, le week-end, les jours fériés – ses enfants à une autre famille et ce, sans qu'il y ait un dossier ouvert auprès du SAJ ou du SPJ. Ce système permet d'éviter les placements, dans le cas d'une mère hospitalisée ou traversant des difficultés.

Actuellement, ces services sont sous-financés. Ils perçoivent 40 000 euros forfaitairement, raison pour laquelle j'ai décidé de d'abord stabiliser les services existants. Dans les autres phases du refinancement du secteur, je m'attellerai à les doter d'une législation spécifique et je susciterai la création de nouveaux services.

Je n'oublie pas le rôle essentiel également des familles d'accueil. C'est d'ailleurs aussi par le recrutement de familles d'accueil d'urgence que je compte répondre à la problématique des bébés «parqués». Mais au-delà, j'estime qu'il n'est pas opportun de créer dès aujourd'hui de nouvelles capacités en SPF (Service de placement familial) avant d'avoir analysé les résultats des efforts de communication entrepris. Nous avons déboursé 147 000 euros pour une campagne de communication dont nous allons évaluer les résultats. J'espère que nous pourrions conclure à un succès et donc à la nécessité du renfort dans les années à venir, mais il faut absolument d'abord objectiver les tendances.

Dans le domaine de la prévention, j'entends renforcer les services AMO (Aide en milieu ouvert) en leur octroyant un mi-temps administratif supplémentaire. Ce faisant, je libérerai du temps pour le personnel éducatif et social afin qu'il puisse mieux se consacrer à ses missions spécifiques en faveur des jeunes et des familles. Il s'agit d'une des trois priorités du mémorandum des fédérations du secteur.

Revenons sur les deux problématiques particulières que nous avons déjà beaucoup évoquées au sein de cette commission.

Je commencerai par les jeunes «incassables», ces jeunes souffrant de pathologies mentales et qui sont aussi en danger, ou commettant des faits qualifiés infractions. Pour y faire face, je souhaite participer à la création d'au moins deux CAS (Centres d'accueil spécialisé) qui prendraient en charge ce type de profil avec des équipes pluridisciplinaires. Madame Galant, des contacts ont déjà été pris avec les Régions, compétentes pour la santé mentale et le handicap, afin de mettre en commun nos ressources, ce qui permettra à terme de répondre à cette problématique également ancienne. Nous travaillons concrètement avec le

ministre Maxime Prévot de la Région wallonne, dont dépend l'AViQ (Agence pour une vie de qualité) et un groupe de travail est prévu avec la COCOF et son service PHARE (Personne handicapée autonomie recherchée). Comme vous l'aurez compris, il y aura donc au moins un centre à Bruxelles et un en Wallonie.

Il est primordial aussi de répondre à la problématique des enfants hospitalisés sans motif médical, les bébés «parqués», expression souvent utilisée, mais qui est selon moi trop dure et à laquelle je préfère celle de Mme Galant «enfants hospitalisés sans motif médical». Vous le savez, l'effort sera mené conjointement avec la ministre de l'Enfance, Mme Greoli. Nous avons l'ambition, ensemble, d'apporter les réponses à votre résolution et de mettre fin à cette situation inacceptable qui dure depuis plus de quinze ans. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour remercier encore une fois ma collègue Greoli, qui a apporté un réel soutien sur ce dossier et qui consacrera, de son côté, trois millions et demi d'euros à la création de places en pouponnières et de places en crèches à l'attention des enfants hospitalisés. Nous créons les services d'urgence, qui nous permettent de désengorger les SASPE (Services d'accueil spécialisés de la petite enfance). Aujourd'hui, ceux-ci sont censés accueillir les enfants au maximum pour un an, mais du fait du manque de places en amont, ils doivent les héberger pour de très longues durées. Il faut donc pouvoir trouver des solutions en amont, ce à quoi nous nous attelons, afin de dégager des places en aval et afin que Mme Greoli puisse affecter plus de personnel et s'occuper de plus d'enfants. Nous avons d'ailleurs fait récemment une conférence de presse dans un SASPE à Uccle. Dans mon secteur, une part significative des places d'hébergement du SAAE sera réservée à l'accueil des jeunes enfants. Je veux aussi soutenir la création de deux centres d'accueil d'urgence pour les tout-petits, les enfants âgés de zéro à six ans. Cela permettra la prise en charge de plus de 150 enfants par an.

Monsieur du Bus de Warnaffe, les zones prioritaires ont été déterminées d'une part, comme je l'ai dit tout à l'heure, par l'analyse des demandes non couvertes à la suite de l'évaluation des capacités réservées, et d'autre part, par l'étude de la CODE (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant) qui s'est basée notamment sur les prises en charge en hôpitaux transmises par mon administration. Je souhaitais rompre avec le passé: lorsqu'on créait des places, c'était de manière assez aléatoire, c'est-à-dire, dès qu'il y avait une disponibilité, ou dès qu'on bénéficiait d'un contact particulier. À présent, cela se fera de façon rationnelle, sur la base du rapport des capacités réservées, de l'étude de la CODE et du rapport de la Cour des comptes. Il ressort de ceux-ci que ce sont les divisions administratives de Bruxelles, Charleroi et Mons qui accueillent le plus d'enfants hospitalisés. J'entends vos arguments, Monsieur

du Bus de Warnaffe, quant aux efforts déjà réalisés dans certains arrondissements qui ne devraient pas *in fine* défavoriser ceux-ci, mais on sait avec certitude que sur le moyen terme, Liège aussi sera prioritaire. Je crois néanmoins que nous sommes dans l'urgence. Il faut sortir des hôpitaux les enfants qui n'ont rien à y faire.

J'achève en indiquant que je compte aussi pouvoir mieux encadrer les familles d'accueil d'urgence, en créant au moins deux services de placement d'urgence en famille d'accueil supplémentaires, soit chaque fois dix places. Comme il s'agit chaque fois de courtes périodes, cela représente beaucoup d'enfants sur l'année. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y aura un tel centre à Bruxelles et un en Wallonie, soit à Charleroi, soit à Mons.

Voilà l'ensemble des mesures que je souhaite mettre en place rapidement grâce aux moyens libérés. Soulignons tout de même que près de trois cents emplois seront créés dans le secteur de l'aide à la jeunesse: deux cent trente dans le secteur subventionné, et soixante dans le secteur public. Cette augmentation substantielle ne suffira toutefois pas à combler les besoins criants du secteur. La mise en place de toutes ces mesures sera évidemment évaluée pour orienter les investissements nouveaux qui devront suivre afin de répondre aux besoins des familles. Comme je l'ai dit en préambule, je sais que je peux compter sur votre soutien pour poursuivre cet effort, et sur votre vigilance pour suivre la mise en œuvre de ce premier volet. J'ai envie de vous dire que c'est une première étape, et j'ai besoin d'une mobilisation de votre part qui s'inscrit dans la durée, car je souhaiterais qu'on puisse se réjouir d'une augmentation des moyens lors du budget de l'année prochaine.

Je vous demande d'être toutes et tous attentifs, ce qui permettra, dans un deuxième temps, de répondre à d'autres demandes, vous parliez notamment de Liège... ce n'est pas Mme Defrang-Firket qui va me contredire. Je pense qu'on pourra à ce moment élargir le champ des interventions. Mais en tout cas, ne boudons pas notre plaisir, nous disposons aujourd'hui de 11,3 millions d'euros supplémentaires pour notre secteur, auxquels il faut ajouter les 3,5 millions d'euros de ma collègue Alda Greoli. Il s'agit donc d'un total de 14,8 millions d'euros qui sont consacrés à l'aide à la jeunesse. C'est un premier pas, mais c'est un premier pas important.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses à mes nombreuses questions. Je sais que certaines d'entre elles sont en construction. Je salue les efforts et le combat que vous avez menés pour obtenir ce volant budgétaire qui répond à des besoins criants.

Le suivi post-institutionnel obligatoire pour les jeunes radicalisés, l'accompagnement des familles, le renforcement du parrainage, la prévention

dans les quartiers sont des dispositifs nouveaux ou renforcés. Nous serons attentifs au processus d'évaluation. Les besoins sont énormes. Les 300 emplois créés sont positifs. Mais ce faisant, nous pallions des carences de société. Nous devons donc avoir une approche réflexive et ne pas avoir peur de casser des moules et de changer d'orientation.

Je plaide pour que, parallèlement aux dispositifs mis en place, une réflexion critique permette de penser les pratiques et les besoins pour envisager les réponses que d'autres secteurs peuvent apporter, comme les politiques de la jeunesse ou les politiques sportives. Certaines politiques combinées peuvent apporter des réponses qui ont davantage de sens. Vous répondez avec vos outils à des problèmes dont les causes sont multifactorielles.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Nous avons toujours eu ce débat. Le secteur de l'aide à la jeunesse est le réceptacle de toutes les misères de notre société. Comment voulez-vous gérer les incasables? Si nous ne nous en occupons pas, qui le fera? Vous avez raison: il faut évaluer. Mais alors, évaluons également la politique de la santé mentale et celle des tribunaux de la jeunesse.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Vous êtes bien placé pour porter ce discours. Vous occupez les médias avec des initiatives intéressantes. Vous pouvez dire que d'autres secteurs doivent se réveiller et se prendre en charge. Nous savons que la transversalité permet de répondre efficacement à des problèmes capitaux. Vous avez une position privilégiée pour le dire dans les médias. Quand je dis ce genre de choses, les médias s'en foutent. Quand vous le dites, c'est différent. N'ayons pas peur de casser le moule pour développer des visions transversales plus responsabilisantes.

M. Dimitri Legasse (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre engagement. Vous avez démontré que vous n'aviez pas peur. Votre réponse, pleine de précisions, avait tout d'un débat budgétaire avant l'heure.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Je n'ai jamais douté de votre engagement et de votre optimisme. Comme vous l'avez précisé, nous en sommes au début d'efforts budgétaires nécessaires pour un secteur qui en a grandement besoin. Je suis certaine que vous allez persévérer dans vos efforts. Il faudra cependant que ceux-ci soient pérennisés.

Je rejoins M. du Bus sur la question de la concertation. Vous avez beaucoup parlé de transversalité. Il faut, je pense, insister sur la concertation et le travail en commun entre les différentes autorités. Outre le ministre régional chargé de la Petite Enfance, M. Prévot, il faut aussi compter avec le ministre responsable des Pouvoirs locaux.

Les CPAS et les communes doivent en effet faire aussi partie de la concertation. Si nous voulons garantir des résultats probants, il faut travailler ensemble au bénéfice de ce secteur et de ces enfants laissés pour compte, notamment dans la lutte contre le radicalisme violent chez les jeunes. Ce thème pourrait être mis à l'ordre du jour du Comité de concertation pour voir ce qu'il y a moyen de faire avec les autres entités fédérées, mais également avec le pouvoir fédéral.

Vous n'avez pas encore précisé l'endroit où allait être installé le futur centre. Entre Mons et Charleroi, il sera fort probablement situé dans le Hainaut. D'après la presse, deux projets vont être introduits par l'Intercommunale de santé publique du Pays de Charleroi (ISPPC), un pour vous et un pour votre collègue Greoli. Les projets sont donc sur la table. J'espère que vous serez attentif à ces demandes et qu'elles obtiendront une réponse positive.

Pour conclure, vous évoquez la création de 300 emplois. C'est un bel effort.

Mme la présidente. – Les incidents sont clos.

4 Questions orales (Article 81 du règlement)

4.1 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Question des jeunes aidants proches en aide à la jeunesse»

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Les jeunes aidants proches sont des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui apportent de l'aide quotidienne à une mère, un père, une sœur, un frère en situation de dépendance à la suite d'un accident, d'une maladie physique ou mentale, d'un handicap ou de consommation d'alcool ou de drogues. Ces jeunes connaissent de nombreuses difficultés. En effet, les conséquences de cette charge assurée par le jeune aidant proche peuvent être particulièrement lourdes et stressantes lorsque les tâches et les responsabilités qui reposent sur lui deviennent excessives. On parle ici de risque de décrochage scolaire ou de harcèlement.

Ce mercredi 5 octobre s'est tenue à l'ULB une journée d'étude intitulée *Jeunes aidants proches: quels partenariats construire pour soutenir les jeunes aidants proches?* À cette occasion, les organisateurs ont fait le point sur la situation de ces jeunes en privilégiant l'approche transver-

sale, prenant en considération les dimensions du handicap, de l'enseignement, de la santé et de l'aide à la jeunesse. Les différents exposés ont démontré toute l'importance de la reconnaissance de cette réalité par les adultes et souligné que cette reconnaissance passe par une sensibilisation préalable. J'ajoute que le nombre de jeunes aidants proches est sous-estimé. Une étude menée en Angleterre démontrait qu'il y avait en moyenne deux aidants proches par classe de 25 élèves, soit 10 %. Une préétude est en cours à Bruxelles et semble confirmer ce pourcentage chez nous.

En avril dernier, Monsieur le Ministre, vous avez annoncé en commission que, dans le secteur de l'Aide à la jeunesse, des lieux de concertation se mettaient en place pour améliorer la situation des aidants proches. À titre d'exemple, vous évoquiez la politique conjointe entre le monde de l'enseignement et celui de l'Aide à la jeunesse et le protocole de collaboration avec le secteur du handicap. Qu'en est-il de ces lieux de concertation? Fonctionnent-ils avec succès? Des rencontres ont-elles eu lieu? Comment se sont-elles passées?

Par ailleurs, vous envisagiez de renforcer la problématique des aidants proches dans le chapitre du décret-code consacré à la prévention. Vous vouliez mettre sur pied, dans chaque division et chaque arrondissement, des instances qui rassemblent les représentants des différents secteurs afin de multiplier les lieux de réflexion et de systématiser davantage encore les concertations. Ce projet est-il toujours d'actualité? Quelle forme concrète prendra-t-il?

Enfin, vous ne fermez pas la porte à l'idée de créer une plateforme thématique sur la question des aidants proches. Comment cette idée a-t-elle évolué? Avez-vous pris des mesures en ce sens?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Votre question me permet de revenir sur la situation des jeunes aidants proches, un sujet que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises.

Mon cabinet était représenté à la deuxième journée d'étude sur les jeunes aidants proches qui s'est tenue à l'ULB, ce 5 octobre dernier. Nous avons pu mesurer combien l'approche de cette problématique nécessite qu'un réseau soit mis en place autour de ces jeunes. C'est la raison pour laquelle, comme j'ai déjà eu l'occasion de le signaler, je compte bien renforcer cette dynamique de mise en réseaux dans le chapitre consacré à la prévention du futur projet de code qui sera soumis au Parlement prochainement.

Comme je l'indiquais précédemment, je ne suis nullement opposé à l'idée de plateforme thématique locale sur la question des jeunes aidants proches. Cependant, il ne m'appartient pas à ce stade de dire si, dans chacune des divisions, un dispositif spécifique de concertation formalisé

dans ce domaine devra être créé. Nous verrons aussi si les acteurs de terrain l'estiment nécessaire. À cet égard, je note déjà que la plateforme existant à Bruxelles comprend certains services d'aide en milieu ouvert (AMO) et que les responsables de l'association de jeunes aidants proches ont pu rencontrer le collectif des services AMO bruxellois afin de les sensibiliser à la problématique.

Lors de la journée d'étude du 5 octobre, l'association a déjà pu présenter les premiers résultats du prétest de l'étude qu'elle compte mener dans une école bruxelloise, en vue de quantifier l'ampleur du phénomène et d'évaluer les besoins des jeunes qui vivent ces situations ainsi que de ceux qui leur apportent une aide. Je ne doute pas que les résultats de cette recherche permettront de sensibiliser non seulement le grand public, mais aussi les professionnels de terrain des différents secteurs potentiellement concernés – Santé, Enseignement, Jeunesse et Aide à la jeunesse, Action sociale – à cette problématique et de dégager des pistes d'actions concrètes pour venir en aide à ces jeunes. Je suis certain que nous reviendrons encore sur ce sujet.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – S'il fallait aujourd'hui retenir un mot d'ordre, ce serait «sensibiliser les acteurs». Cela signifie que tous les adultes qui s'occupent des jeunes doivent, à un moment donné, pouvoir rencontrer un professionnel qui leur explique précisément quels sont les problèmes rencontrés par ces derniers et quelle est la façon d'y répondre. Je ne parle pas de modules de sensibilisation de trois semaines; parfois, quelques heures suffisent, mais la sensibilisation doit avoir lieu.

Je sais que la plateforme «Jeunes aidants proches» est prête à développer ses modules. Seuls les moyens financiers font défaut. Il est donc possible que la plateforme se tourne vers les différentes autorités pour bénéficier de l'un ou l'autre subsidé, afin de financer ses modules de formation.

4.2 Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Pénurie de place dans les IPPJ»

Mme Marie-Françoise Nicaise (MR). – Monsieur le Ministre, la semaine dernière, faute de places, un magistrat de la jeunesse a été contraint de renoncer à placer en section fermée quatre jeunes délinquants multirécidivistes qui venaient de commettre des vols et des agressions sur des personnes âgées. Cette situation n'est pas

neuve et il est clair qu'elle risque de se reproduire. Pourtant, les faits commis n'étaient pas anodins.

Vous avez obtenu du gouvernement un important refinancement du secteur de l'aide à la jeunesse, que nous avons salué à la faveur des trois premières interpellations qui vous étaient adressées. Allez-vous consacrer une partie de la «manne céleste» aux mineurs auteurs de faits qualifiés infractions? Si oui, dans quelle mesure ce refinancement permettra-t-il une augmentation de l'offre de places en IPPJ?

Un dialogue avait été lancé avec l'Union francophone des magistrats de la jeunesse en vue d'aboutir au rétablissement d'une procédure unique de consultation des places disponibles en IPPJ. À l'époque, vous aviez parlé d'une simplification des procédures et d'un processus d'intégration de la CIOC (Cellule d'information, d'orientation et de coordination) dans la nouvelle application informatique IMAJ. Qu'en est-il? Où en sommes-nous?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, permettez-moi tout d'abord de répéter que tout ce qu'écrit la presse n'est pas parole d'évangile. Si j'utilise cette expression, qui est plutôt rare dans ma bouche, c'est parce que, malheureusement, j'ai trop souvent eu l'occasion de corriger des informations similaires. Une fois encore, c'est davantage à un problème de communication qu'à un réel problème de places disponibles en IPPJ que nous sommes confrontés.

En effet, sur les quatre jeunes impliqués, dont l'audition s'est terminée dans la nuit du 9 au 10 octobre, un jeune a été placé en place d'urgence à Saint-Hubert dès le 10, un jeune est retourné à l'IPPJ de Jumet d'où il avait fugué et a été placé en section fermée à Saint-Hubert le 12. Les deux autres n'ont pas été placés le 10, par décision du magistrat, et ce malgré l'acceptation des demandes de placement en accueil à Fraipont et à Wauthier-Braine. Ils ont finalement été placés en régime fermé le mercredi 12, l'un à Saint-Hubert et l'autre à Fraipont, à la suite d'une récidive.

La Cellule d'information, d'orientation et de coordination (CIOC), elle n'a été prévenue de cette situation et n'est intervenue que le mercredi 12 octobre. Le 10, c'est la magistrate chargée du dossier qui a pris directement contact avec les IPPJ, sans passer par la CIOC.

Lorsque la CIOC est contactée pour ce type de situations où plusieurs mineurs – il s'agit de bandes – sont déférés de manière simultanée, sa vision globale lui permet d'envisager, avec les magistrats, les diverses options et possibilités de placement. Cela permet d'éviter des situations de quiproquo telles que celle-ci.

Il n'est nullement question de manque de

places; les décisions de placer ou non en IPPJ ou de relâcher les jeunes relevaient uniquement de la juge.

Pour résoudre ces problèmes de communication récurrents, mon administration travaille, en concertation avec l'ETNIC, à l'établissement d'une procédure unique de consultation des places disponibles en IPPJ par les magistrats de la jeunesse. Un équivalent temps plein a été recruté à cet effet comme responsable de projet. Un recrutement supplémentaire est prévu prochainement.

Le Module de gestion des disponibilités (MGD) qui devra remplacer la CIOC s'intégrera dans le module de gestion des Interventions et des mesures d'aide aux jeunes (IMAJ). Il devrait être opérationnel en janvier 2017. Outre le plaisir des acronymes, j'espère que nous aurons là les moyens d'éviter la reproduction de tels problèmes de communication.

Tout cela se construit dans le cadre de la Commission relative aux mesures FQI où l'on retrouve, outre des représentants de mon administration, des directeurs de l'aide à la jeunesse, des avocats généraux, des juges de la jeunesse de Wallonie et de Bruxelles ainsi que des représentants du parquet.

Madame la Députée, ces faits divers ne révèlent donc pas, contrairement à la première lecture des faits, de pénurie de places en IPPJ.

Les moyens nouveaux dégagés dans le cadre du refinancement du secteur doivent-ils cependant être consacrés à de nouvelles places? Pas dans l'immédiat. Par contre, il y a du travail dans le domaine des FQI; j'ai déjà évoqué les efforts qui seront consacrés aux alternatives à l'enfermement en IPPJ et au suivi post-institutionnel. La systématisation de ce suivi, la prise en charge par des Sections d'accompagnement, de mobilisation intensifs et d'observation (SAMIO) devront aussi permettre la libération de places.

La question de l'évaluation du nombre de places en IPPJ est donc prématurée, mais elle sera bien entendu prise en compte dans le cadre de la réflexion en cours sur le remembrement immobilier du parc des IPPJ, dans lequel s'insèrent le projet de création d'une IPPJ à Bruxelles ainsi que la redéfinition de l'ensemble des projets pédagogiques de nos IPPJ.

Mme Marie-Françoise Nicaise (MR). – Monsieur le Ministre, je suis d'accord avec vous sur certains points, je ne le suis pas sur d'autres. Tout d'abord, vous connaissez les liens que j'entretiens avec les milieux judiciaires et j'ai donc vérifié les informations reprises dans la presse. Vous avez raison lorsque vous dites que les informations ne sont pas tout à fait conformes à la réalité.

Par contre, quand vous dites qu'il n'y a pas de pénurie, je ne peux pas être d'accord dans la mesure où le dimanche soir, lorsque les faits se

produisent, quatre jeunes sont impliqués. À ce moment-là, une seule place est libre. Il relève de la décision judiciaire de ne pas avoir utilisé cette place, je suis d'accord avec vous sur ce point. Cependant, ils étaient quatre jeunes. Si la décision judiciaire avait été de recourir à des places fermées pour ceux-ci, il y aurait donc bien eu pénurie.

En outre, la décision qui a été prise à propos de l'un des jeunes, qui sortait d'une place en milieu ouvert, a été de l'y remettre. Deux jours plus tard, ce jeune fait une fugue; on le rattrape et il est placé en milieu fermé bien qu'il n'ait pas commis d'autres faits. Les deux jeunes laissés en liberté, par manque de place disponible au moment des faits, sont replacés, le 12 octobre, en milieu fermé parce qu'il y a de la place et, surtout, parce qu'ils ont commis de nouveaux faits depuis le dimanche concerné. (*Intervention, hors micro, du ministre*)

Nous n'avons pas les mêmes informations. (*Intervention, hors micro, du ministre*)

Il en est ici comme pour beaucoup de sujets. Les informations données ici sont inexactes et ne reflètent pas la situation du secteur. Les problèmes existent malgré tout, c'est pourquoi je dis que je ne suis pas d'accord.

Enfin, vous dites avoir engagé un temps plein pour gérer les problèmes de communication dans le cadre du projet IMAJ dont nous avons déjà parlé – le module devrait être opérationnel en janvier 2017. Je retiens donc cette date. Nous serons attentifs au bon suivi de la décision le moment venu.

4.3 Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Brochures – Fiches de liaison pour les familles d'accueil»

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – En septembre 2014, sous votre égide, de nouvelles brochures intitulées «Accueil et moi» et éditées par l'administration générale de l'Aide à la jeunesse (AGAJ) avaient été lancées. Il s'agissait de fiches de liaison à destination des familles d'accueil. Exhaustives et faciles à lire, elles ont sans conteste aidé de nombreuses familles d'accueil dans leurs démarches administratives.

Cependant, Monsieur le Ministre, il me semble que ces brochures font moins parler d'elles. Aussi, je souhaiterais savoir si ces brochures «Accueil et moi» sont toujours d'actualité. Sont-elles toujours distribuées aux familles d'accueil? Dans l'affirmative, sont-elles suffi-

samment visibles? Ont-elles été améliorées, voire mises à jour? Concrètement, qu'en est-il actuellement?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je partage votre souci d'informer au mieux et dans un langage adapté les familles d'accueil, plus particulièrement celles qui ne bénéficient pas de l'encadrement d'un service de placement familial.

Le gouvernement a adopté, le 9 décembre 2015, un arrêté relatif aux subventions et interventions pour frais individuels liés à la prise en charge de jeunes. Cet arrêté a introduit d'importantes modifications dans la prise en charge de ces frais.

Ainsi, depuis janvier 2016, les familles d'accueil qui ne bénéficient pas de l'encadrement d'un service de placement familial, perçoivent une subvention provisionnelle calculée forfaitairement. Cette subvention est régularisée par la suite.

Cet arrêté a également revu les montants des frais ponctuels auxquels les familles d'accueil peuvent prétendre sur la base d'une décision du conseiller de l'Aide à la jeunesse, du directeur de l'Aide à la jeunesse ou du juge de la jeunesse. Il a aussi modifié la procédure d'autorisation pour ces frais.

Ces modifications importantes ont dès lors rendu obsolètes certaines parties de la brochure «Fiches de liaison à l'usage des familles d'accueil». Mon administration travaille actuellement à son actualisation. Le guide pratique et des procédures relatives aux subventions et interventions individuelles liées à la prise en charge de jeunes, rédigé par l'administration, était en effet trop complexe pour les familles d'accueil et il était nécessaire de faire une fiche simplifiée.

Je vous remercie pour l'attention particulière que vous avez portée à ces fiches de liaison, un outil extrêmement important pour les familles désireuses d'accueillir des enfants.

(*Mme Marie-Françoise Nicaise, vice-présidente, prend la présidence*)

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. J'imagine que ces brochures seront mises à jour prochainement. Elles demeurent un outil précieux, même si les familles sont dorénavant encadrées.

4.4 Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Acti-

tés sociales au sein des IPPJ»

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – Depuis une dizaine d'années, maintenant, l'institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) de Braine-le-Château participe à la Fête de la pomme. Le 16 octobre dernier, elle était encore présente à Céroux pour vendre les produits réalisés au sein de l'institution même. Vous le savez certainement, Monsieur le Ministre, le centre ouvert de l'IPPJ de Wauthier-Braine contient en son sein une ASBL, *L'Atout*, dont les objectifs sont de valoriser la formation professionnelle des jeunes en difficultés. L'ASBL est constituée par les membres du personnel de l'IPPJ. C'est précisément cette association sans but lucratif qui s'occupe de cette activité. À la Fête de la pomme, un stand y était donc tenu par les responsables de l'IPPJ, également membres de l'ASBL *L'Atout*, ainsi que par quelques jeunes de l'IPPJ de Braine-le-Château.

Il est sans doute utile de rappeler les aspects bénéfiques que peut faire naître ce genre d'activité: reprise de confiance en soi, sentiment de servir et d'être utile à la société, création d'un certain dynamisme et d'une valorisation de soi, développement de liens interactionnels et surtout réinsertion progressive au sein de la société civile.

Aussi, Monsieur le Ministre, je souhaiterais savoir si des initiatives de ce genre existent également dans d'autres centres ouverts. Les jeunes placés et en difficulté ont-ils la possibilité de participer à de telles activités ailleurs? Celles-ci leur permettent de reprendre pied dans la vie sociale et sont essentielles à mes yeux.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – On trouve au cœur des projets pédagogiques des IPPJ les objectifs suivants pour les jeunes: le développement de soi et de ses connaissances, la reprise de confiance en soi, le développement du sentiment de servir et d'être utile à la société et la valorisation de soi, qui est essentielle. Ces objectifs s'intègrent dans un objectif global d'insertion et de réinsertion au sein de la société. Un éventail très large de dispositifs a été mis en place pour favoriser cette émancipation sociale. L'axe prioritaire en IPPJ est l'enseignement et l'accrochage scolaire fondés sur l'organisation d'activités d'enseignement et le développement des compétences cognitives des jeunes.

Des activités favorisant l'intégration sociale, notamment en mélangeant les publics des IPPJ avec un public tout-venant ou un public de personnes fragilisées, sont régulièrement organisées. Sont également organisés des ateliers d'apprentissage aux habiletés sociales visant, par exemple, la manière de réagir à différentes situations de la vie quotidienne ainsi que des ateliers d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle vi-

sant, par exemple, l'optimisation de la gestion administrative ou la question des aptitudes de travail.

Par ailleurs, l'accès à la culture et le soutien à l'alphabétisation sont renforcés. Cela se concrétise, par exemple, par l'organisation d'ateliers d'alphabétisation et d'apprentissage à la lecture, d'activités culturelles variées, telles que la visite de musées et la participation à des concerts et à des pièces de théâtre, et d'activités d'éveil artistique et musical et de camps à caractère culturel. Toute une série d'initiatives d'éveil et d'encouragement à la culture et au sport sont donc mises sur pied. Ces dispositifs visent en outre à encourager les jeunes à participer activement à la société et à faire de ceux-ci des citoyens responsables, critiques et solidaires.

Des activités de sensibilisation à la multiculturalité, des ateliers portant sur le civisme et la citoyenneté, des activités visant à responsabiliser les jeunes et à les rendre solidaires et attentifs, notamment aux personnes fragilisées ont également lieu. On accompagne, par exemple, des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, on réalise des activités en faveur des personnes défavorisées, notamment des sans-abris, et on travaille avec des malades et des personnes âgées, en organisant des formations de secourisme, des activités liées au respect de l'environnement ou à la protection animale. La lutte contre la fracture numérique et l'éducation aux médias font également partie du dispositif. Des ateliers d'éducation aux médias et d'analyse des médias contemporains et de films, des débats sur des films ainsi que des ateliers d'apprentissage de l'informatique sont également organisés.

Enfin, l'accent est mis sur l'encouragement à la pratique sportive afin de donner accès aux sports à l'ensemble des jeunes. Cela se traduit par des cours d'éducation physique et des activités sportives variées prévues dans le programme de prise en charge, l'organisation de camps sportifs et de semi-marathons et la participation à des compétitions et à des challenges avec d'autres IPPJ, notamment.

Un panel d'activités est donc organisé en vue de permettre à ces jeunes de se reconstruire et de tenter de reconstruire un projet de vie.

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir évoqué toutes ces activités et ces ateliers qui contribuent à la réinsertion des jeunes en les valorisant et en leur donnant confiance en eux. Ces initiatives contribuent, en outre, à donner une meilleure image de ces jeunes à l'extérieur, ce qui est essentiel dans le contexte actuel.

4.5 Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la

Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Situation du centre les Tourelles, pour les enfants placés par le juge»

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – Vous vous êtes engagé récemment, via le fonds de la Loterie nationale, à attribuer un montant de 15 000 euros aux Tourelles, cet institut provincial qui hébergeait une dizaine de jeunes enfants placés par le juge et qui avait été fortement touché par les inondations à Tournai, en juin dernier. À l'époque, vous vous étiez rendu dans les locaux des Tourelles afin de vous rendre compte des dégâts et d'en faire une analyse, avec la Province de Hainaut.

Comme vous le savez, une solution provisoire a été trouvée. Les enfants et le personnel ont été pris en charge et relogés dans l'ancien hôpital de la Dorcas, qui avait fermé ses portes en avril dernier. La Province de Hainaut dont dépend l'institution a, à cet effet, investi dans l'aménagement de locaux, pour que les enfants puissent y être accueillis dans les meilleures conditions possibles tout en maintenant le projet pédagogique du centre. Ainsi, le projet d'accueil encadrant des familles au sein de deux studios-appartements pourra se poursuivre.

Plus de quatre mois après ces inondations, savez-vous ce qu'il en est du centre Les Tourelles? Quand les lieux pourront-ils être réinvestis? Par ailleurs, comment se passe la transition sur le site de la Dorcas? Les jeunes pourront-ils être accueillis jusqu'à la réouverture des Tourelles? Les jeunes ont-ils pu prendre leurs repères et s'acclimater à ce nouveau lieu de résidence?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les Tourelles est un Service d'accueil et d'aide éducative (SAAE) qui dépend de la Province du Hainaut. Les jeunes y sont placés par les autorités mandantes – conseiller de l'aide à la jeunesse, directeur de l'aide à la jeunesse. L'institution peut accueillir une petite quinzaine d'enfants. Théoriquement, ce service prend en charge des enfants de 0 à 14 ans, mais il s'est progressivement spécialisé dans l'accueil des petits de moins de six ans.

La particularité de cette institution est de favoriser la réintégration familiale des jeunes par le biais de projets originaux. Par exemple, cette institution possède des appartements et studios qui sont mis à la disposition des parents afin que ces derniers puissent réapprendre les gestes du quotidien avec leur enfant.

Le mardi 7 juin 2016, la Wallonie picarde a été victime d'intempéries violentes et exceptionnelles. De nombreux villages ont été surpris par une montée accrue des eaux.

Le bâtiment des Tourelles a été touché par ces crues et a dû être évacué avec l'aide des pompiers et de la police. Les treize enfants des Tourelles ainsi que les deux éducateurs ont été accueillis dans une auberge de jeunesse qui avait été mise à disposition pour recueillir les familles tournaisiennes en désarroi.

L'eau a atteint un niveau proche des 75 cm à l'intérieur du bâtiment. Les dégâts à déplorer sont sérieux: mobilier abîmé, revêtement du sol soulevé, plaintes décollées, cloisons détruites, salle de bain gorgée d'eau, linge endommagé par la boue, etc.

Les délais de réparations nécessaires au sein de l'Institution des Tourelles sont, à ce jour, inconnus.

Les enfants des Tourelles ont été déplacés au sein d'une aile des bâtiments de la Dorcas, propriété provinciale. Cette solution, concertée avec l'équipe éducative et les autorités provinciales – qu'il me soit permis de les remercier pour leur solidarité exceptionnelle, je m'adresse en particulier à M. Hustache, président du Conseil provincial –, présente plusieurs avantages comme la proximité des Tourelles et des écoles fréquentées par les enfants en âge d'être scolarisés. Elle permet aussi de conserver une certaine proximité avec l'ensemble des intervenants gravitant autour des enfants: famille, corps médical, activités récréatives.

Les lieux disposaient des commodités utiles au bon accueil des treize enfants grâce à des chambres en suffisance, des sanitaires, une cuisine, des locaux permettant à la fois d'organiser un espace de vie et de loisirs et de favoriser l'apprentissage scolaire en cette période d'examens.

Quelques achats ont dû être réalisés dans l'urgence afin de rendre les lieux aussi fonctionnels que possible – cabines de douche, verrous, linge de maison, etc. L'accueil des enfants au sein des bâtiments de la Dorcas répond aux besoins de l'équipe éducative, et ce, de façon relativement confortable.

À l'heure actuelle, les besoins à très court terme du service sont rencontrés pour les aspects liés au matériel. En ce qui concerne l'infrastructure, il faudra probablement estimer le coût des travaux de la remise en état du bâtiment, mais aussi se poser la question de l'avenir même du site qui serait manifestement sujet à inondations. La Province du Hainaut envisage sérieusement la reconstruction d'une nouvelle infrastructure pour les bénéficiaires.

Cet épisode malheureux s'étant produit au mois de juin, nous avons également mis à leur disposition le domaine des Rièzes pour l'été. Les enfants ont pu ainsi prendre quelques vacances d'été dans de très bonnes conditions. Cela a fait du bien à tout le monde, y compris aux équipes

éducatives qui ont dû gérer tous ces problèmes: votre question me donne l'occasion de les féliciter pour leur abnégation et leur travail remarquable.

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – Je remercie le ministre pour ces compléments d'information relatifs au projet pédagogique du centre.

J'imagine qu'il n'y aura pas de rénovation, mais éventuellement une reconstruction.

Je me réjouis d'apprendre que la transition sur le site a pu se dérouler dans les meilleures conditions. S'adapter à un nouveau lieu est toujours difficile pour ces enfants qui ont eu un passé compliqué. J'espère qu'ils seront bien encadrés et se sentiront bien.

4.6 Question de Mme Joëlle Maison à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Collaborations CPAS – SAJ au bénéfice des MENA»

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Face au nombre croissant de mineurs étrangers non accompagnés (MENA), DéFI insiste sur la nécessité de développer une réponse efficace, coordonnée et transversale. Les MENA paient le prix du morcellement des compétences et de la difficulté des niveaux de pouvoir concernés à agir en synergie.

L'accueil des MENA relève des compétences respectives du gouvernement fédéral et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus précisément de Fedasil et de l'Aide à la jeunesse. Pour mémoire, Fedasil octroie par jeune pris en charge dans un centre 44 euros par jour (montant forfaitaire 2015).

Au CPAS d'Assesse, par exemple, un partenariat avec le SAJ (Service d'aide à la jeunesse), plus particulièrement en faveur des jeunes ayant subi des polytraumatismes, prévoit l'octroi supplémentaire de 16,94 euros par jour et par jeune accepté dans ce cadre.

On se souvient que, le 3 mai 2012, une réunion conjointe des gouvernements interfranco-phones avait adopté un protocole de collaboration entre le secteur de l'aide à la jeunesse et les CPAS. Cet accord visait l'amélioration de la prise en charge des enfants en difficulté via la construction d'une collaboration efficace entre les acteurs de l'Aide à la jeunesse et ceux des CPAS. C'était une avancée importante dans la prise en charge des jeunes en difficulté, tout en respectant les limites de chaque institution, qui deviennent ainsi partenaires et complémentaires.

Selon ce protocole, l'aide apportée par le

SAJ est une aide spécialisée qui se doit d'être complémentaire en permettant de trouver ou de renforcer l'aide que la société offre à tous depuis la naissance jusqu'à la majorité des enfants. Elle se doit également d'être supplétive, car elle ne sera dispensée que dans les cas où les services de première ligne n'auraient pu apporter l'aide de manière adéquate. En outre, ce cadre prévoit que si l'aide sociale générale s'avère insuffisante et que des difficultés graves et des mises en danger subsistent, le CPAS en appelle au SAJ, ou au SPJ (Service de protection judiciaire) si le SAJ est déjà en charge de la situation. Les instances analysent la situation afin de déterminer la compétence.

Trois cas de figure sont ainsi présentés dans le protocole d'accord. Si la situation relève de l'aide générale du CPAS, celui-ci reprend la main et en assure les frais. Si la situation relève de l'aide spécialisée, dans le cadre des compétences du conseiller ou du directeur de l'Aide à la jeunesse, les frais sont à charge de l'Aide à la jeunesse. Au cas où les compétences sont partagées, un partenariat est ouvert avec une répartition des tâches et des frais.

Pour les MENA polytraumatisés, accueillis dans des ILA (Initiatives locales d'accueil), les mesures nécessaires ne relèvent hélas pas uniquement de la prise en charge de l'accueil, mais bien également de l'Aide à la jeunesse pour gérer la complexité et la gravité des difficultés de ces jeunes.

Monsieur le Ministre, quels sont les partenariats existant aujourd'hui entre des CPAS et des SAJ pour prendre en charge les difficultés spécifiques des MENA?

Combien de dossiers sont ouverts au SAJ dans ce cadre? Quelle est la répartition entre la Wallonie et Bruxelles?

Combien de demandes d'intervention pour des MENA adressées aux SAJ se sont soldées par un refus en 2015 et en 2016? Quelles situations concernaient-elles? D'où émanaient-elles? Pour quelles raisons ces dossiers ont-ils été refusés? Une procédure de recours est-elle prévue?

Quels critères doivent nécessairement être remplis pour générer un partenariat?

L'Aide à la jeunesse devient une priorité pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle-ci a débloqué 11,3 millions pour le secteur dans son budget 2017, ce qui en fait la compétence la mieux refinancée de l'exercice budgétaire. Une enveloppe est-elle réservée pour trouver des solutions pour l'ensemble des mineurs en exil, en Wallonie et à Bruxelles?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Il existe un protocole de collaboration pour les partenariats entre les CPAS et l'Aide à la jeunesse qui visent à appréhender la situation du jeune dans sa globalité pour

trouver en commun les solutions les plus adaptées à l'intérêt supérieur du jeune et de sa famille dans le respect des législations en vigueur.

Ce protocole pose des balises pour l'échange d'informations entre les services d'aide et de protection de la jeunesse et les CPAS, de même que des collaborations spécifiques pour des prises en charge en urgence. Le critère pour nouer un partenariat reste donc la complémentarité des interventions afin de proposer la solution concertée la plus adaptée à la situation spécifique du jeune.

Selon les données en notre possession, en 2015, on peut estimer que les conseillers de l'aide à la jeunesse, les directeurs de l'aide à la jeunesse et les juges de la jeunesse sont intervenus pour 176 mineurs étrangers non accompagnés (MENA), 61 ayant été pris en charge par les instances bruxelloises, soit 35 %. Il ne s'agit toutefois pas nécessairement de situations qui impliquent l'intervention d'un CPAS ni une prise en charge de l'aide à la jeunesse.

En ce qui concerne les refus de prise en charge de MENA, comme pour tout autre refus et comme précisé à l'article 37 du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, «le tribunal de la jeunesse connaît des contestations relatives à l'octroi, au refus d'octroi ou aux modalités d'application d'une mesure d'aide individuelle».

Quant à votre dernière question, j'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de présenter devant cette commission le plan «MENA» adopté par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En date du 28 octobre 2015, le gouvernement, à mon initiative, a défini un plan d'action par lequel le secteur de l'aide à la jeunesse offre, sur la base du principe de solidarité et d'humanité, un appui à l'accueil des MENA par Fedasil pour pallier le manque de places tout en rappelant son caractère supplétif.

Ce plan prévoit différents types de mesures que je ne développerai plus ici: places résidentielles, accompagnement socioéducatif de MENA en errance, familles d'accueil et appui à la mise en autonomie. L'ensemble de ce plan se situe toutefois à la marge de l'Aide à la jeunesse puisque les prises en charge se font en dehors de tout mandat d'un conseiller ou d'un directeur de l'aide à la jeunesse.

Par ailleurs, l'Aide à la jeunesse n'ayant pas à se substituer à l'ensemble des autres compétences qui sont susceptibles de toucher les enfants – je pense notamment à la santé mentale ou le handicap – les jeunes MENA qui présentent ce type de profil complexe ne sont pas concernés par les places du plan «MENA». Ce plan a été initialement prévu dans cadre le budget 2016 et la convention avec Fedasil pour les places résidentielles court jusqu'au 31 décembre 2016. Cependant, dans le cadre de l'élaboration du budget 2017, la poursuite du financement de la plupart des dispo-

sitifs a été prévue et la convention est en voie de reconduction pour 2017.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Je vous avoue ne pas connaître le nombre d'ILA consacrés aux MENA en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais il me semble important qu'il y ait une politique cohérente, à Bruxelles et en Wallonie, d'attribution de l'aide supplétive.

Au terme de la concertation, lorsque la Wallonie décide, contrairement à Bruxelles, d'accorder une aide supplétive, cela me pose question. C'est vrai que cela se fait sur la base d'un dossier et d'une décision en opportunité, mais il est très difficile, au cas par cas, de pouvoir évaluer la cohérence des décisions.

Vous connaissez aussi bien que moi, même mieux, la surcharge des communes, singulièrement à Bruxelles. Les CPAS étant subventionnés par les communes, il convient d'être attentif à cette problématique.

4.7 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Augmentation vertigineuse du nombre de récidivistes»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Des statistiques du casier judiciaire central ont été communiquées récemment dans le cadre d'un rapport de juillet 2016 qui, de manière très spécifique, vise les cas de récidives au sens large, à savoir les articles 54 à 56 du Code pénal.

Entre 2010 et 2014, le nombre de récidivistes est passé de 4 800 à 7 100. Ces chiffres permettent sérieusement de s'interroger sur les causes de cette augmentation. D'où ma question pour ce qui concerne vos compétences, une partie étant liée à l'application de la peine.

On sait qu'en dessous de trois ans les peines ne sont généralement plus appliquées, mais le suivi relève de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir les peines alternatives, parfois appelées peines alternatives intelligentes puisqu'elles permettent d'éviter un emprisonnement. Il n'est d'ailleurs pas certain que l'emprisonnement évite la récidive. Je dis que ce n'est pas certain parce que nous ne disposons pas du matériel promis, à savoir l'expertise qui permettrait d'analyser ces chiffres. L'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC) dit que la Belgique est un des derniers pays de l'Europe occidentale à ne pas disposer de statistiques précises sur la récidive.

Quelle est votre analyse de ces statistiques?

Ces chiffres vous amènent-ils à modifier la politique menée en cette matière? Un sentiment d'impunité n'est-il pas en train de se généraliser? Ce serait évidemment dramatique pour tout le monde, tant pour les milieux judiciaires et extra-judiciaires que pour les citoyens.

(Mme Nadia El Yousfi, présidente, reprend la présidence.)

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, comme vous l'avez sûrement lu également, l'augmentation constatée du nombre de récidivistes dont a fait état le ministre de la Justice se base sur les chiffres du Casier judiciaire central.

Passer de 4 820 en 2010 à 7 109 en 2014 est certes une augmentation en chiffres absolus importante. Cependant, tel quel, ce chiffre ne nous permet pas d'interprétation scientifique fiable. En effet, le ministre de la Justice n'a pas communiqué d'autres éléments, tels que les peines qui ont été appliquées à ces récidivistes. On ne connaît pas non plus leur profil psychologique, social, familial, économique et on ignore quels sont les faits pour lesquels ils ont été à nouveau condamnés.

En l'absence de ces éléments, il est difficile de pouvoir analyser ce qui n'a pas fonctionné et ce qui, malheureusement, a empêché la réinsertion de ces personnes.

En Belgique, nous ne disposons pas, à l'heure actuelle, d'études scientifiques permettant d'évaluer avec précision le taux de récidive. Je le regrette. Nous ne disposons pas non plus d'études sur l'efficacité comparative des différents types de mesure. Cependant, dans le domaine de mes compétences et comme vous le savez, nous allons bientôt lancer, avec nos collègues germanophones, un projet de recherche d'envergure – qui va s'étaler sur plusieurs années – sur l'impact de la surveillance électronique. Je l'avais proposé en Conférence interministérielle à mes collègues néerlandophone et fédéral, car il me semblait intéressant de faire conjointement cet exercice. Malheureusement, seuls les germanophones ont accepté de faire cette étude.

Par ailleurs, l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC) travaille actuellement sur la récidive. Ce dernier projet de recherche, tout comme l'exécution des peines de prison, relève de la compétence du pouvoir fédéral. J'ai apprécié que ce dernier se soit penché sur cette question, par le biais de l'INCC.

Pour terminer et pour répondre à votre dernière question sur le sentiment d'impunité, on peut effectivement s'interroger sur le taux d'exécution des peines de prison de moins de trois ans. Mais encore une fois, cette compétence appartient au pouvoir fédéral. Je suis bien évidemment disposé à réfléchir, avec le pouvoir fédéral, à élargir le champ des alternatives intelligentes à la prison.

Comme vous le savez, je suis favorable à ce type de mesures alternatives à la prison pourvu que l'auteur d'un délit purge une peine, fasse quelque chose pour la société et soit réellement sanctionné. C'est le seul moyen de faire disparaître le sentiment d'impunité. La pire des choses serait de constater une situation d'impunité et que les peines de moins de trois ans ne sont pas appliquées.

Je reste à la disposition du fédéral et des autres niveaux de pouvoir, mais nous restons attentifs à ces questions, dans le cadre de nos compétences.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Ministre, sur la difficulté que crée l'absence de documentation et d'analyse plus approfondie.

Il nous est donc impossible de tirer des constats, ni dans un sens ni dans l'autre. Nous devons rester prudents par rapport à ces chiffres même si nous constatons que, dans les chiffres, l'augmentation est substantielle. Nous ne pouvons pas fermer les yeux face à cette réalité.

Je ne peux que me réjouir de la collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone à propos de la surveillance électronique. Cependant, ne doit-on pas aller plus loin vu le manque de réponse du fédéral aux cas de récidive?

Nos compétences dépassent la surveillance électronique et les peines alternatives gérées par des opérateurs subsidiés par notre Fédération. Ne devrions-nous dès lors pas analyser le phénomène de récidive? Retrouve-t-on, lors du travail d'accompagnement social et psychologique, des récidivistes? Constate-t-on une augmentation de ces cas?

4.8 Question de M. Matthieu Daele à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Couverture territoriale des services de parrainage et leur financement»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Les services de parrainage en Fédération Wallonie-Bruxelles ont pour mission d'ouvrir le champ social de l'enfant et de lui offrir la vision d'autres possibles. En effet, vu les difficultés rencontrées par ces jeunes, le parrainage leur permet de développer un lien avec une famille et leur fournit un «ailleurs», une autre référence et cela, dans la durée.

Je voudrais évoquer ici la situation d'une ASBL organisant le seul service de ce type en Province de Liège. J'ai été contacté par un

membre de cette ASBL qui m'a fait part des difficultés de celle-ci malgré des partenariats locaux. En effet, cette ASBL ne perçoit aucun subside contrairement à d'autres services de parrainage. Cette ASBL est contactée au quotidien par le SAJ et le SPJ de Liège, or, elle n'est actuellement pas en mesure de répondre efficacement aux nombreuses demandes qui lui sont adressées.

En novembre 2015, vous mentionniez votre souhait de trouver pour 2016 des solutions pour assurer une couverture géographique équilibrée de la Fédération Wallonie-Bruxelles par les services de parrainage. Cependant, je constate qu'à ce jour, l'ASBL Au fil du lien ne jouit toujours d'aucun subside. Bien que son travail soit basé essentiellement sur le volontariat, des subsides lui permettraient notamment de professionnaliser son accueil, mais également d'être plus performante dans son organisation et son fonctionnement. En effet, il est réellement nécessaire d'avoir une couverture totale du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles par ce genre de service.

Pourquoi cette ASBL n'est-elle pas subventionnée alors qu'elle est la seule à assurer ce type de service en Province de Liège? Quels sont les critères de répartition des subsides entre les services de parrainage actuels? Pourquoi l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est-il pas couvert par un service de parrainage?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je voudrais dès le départ rectifier une information qui vous a été donnée et qui est manifestement erronée. Vous indiquez que le service de parrainage Au fil du lien de Verviers ne recevrait pas, contrairement à d'autres services, de subvention de l'aide à la jeunesse. Cela est inexact.

Si jusqu'en 2015, le service Au fil du lien qui développe le parrainage en Province de Liège ne faisait pas partie des services qui recevaient une subvention, c'était notamment en raison du fait qu'il s'appuie en grande partie sur le volontariat. Fin 2015, après que le service m'a fait part de ses difficultés financières, j'ai décidé de lui accorder, dès le début 2016, une subvention de 20 000 euros, ce qui correspondait aux besoins du moment du service. En 2017, je prévois d'attribuer au service Au fil du lien le même montant qu'aux autres services.

Par ailleurs, je tiens à préciser que si en 2015, le budget consacré aux services de parrainage était de 160 000 euros, il est passé à 220 000 euros en 2016 et qu'il devrait être de 440 000 euros en 2017. Cela représente une augmentation de 275 % en deux ans! À l'heure actuelle, les subventions facultatives sont accordées aux services de manière uniforme, à savoir un montant de 40 000 euros par service.

Les six services subventionnés actuellement couvrent les provinces du Hainaut, du Brabant

wallon, de Liège et de Namur ainsi que Région de Bruxelles-Capitale. Vous pouvez constater que la quasi-totalité du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est couverte. J'espère assurer une couverture totale dans les prochaines années en intégrant notamment la Province du Luxembourg.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Je me réjouis d'apprendre que tous les services de parrainage de la Fédération Wallonie-Bruxelles recevront le même montant en 2017 – nous le verrons dans quelques semaines lors de l'examen du budget. Je vous encourage dans votre volonté de couvrir la totalité du territoire d'ici la fin de votre mandat. Je serai alors satisfait à 270 % !

4.9 Question de M. Matthieu Daele à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Prises en charge en milieu familial»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Vous avez lancé l'année dernière une grande campagne pour trouver de nouvelles familles d'accueil.

Vous avez annoncé dans la presse des moyens supplémentaires pour l'aide à la jeunesse, notamment en début de notre séance commission.

Monsieur le Ministre, j'aimerais savoir ce qu'il en est des nouvelles possibilités de prise en charge dans l'accueil familial. En effet, il en existe dans les zones prioritaires en familles d'accueil d'urgence: dix places, soit 80 prises en charge annuelles. On relèvera également la création de deux nouveaux centres d'accueil d'urgence et la création de nouvelles places en SAAE (Services d'accueil et d'aide éducative).

Avez-vous donc l'intention, dans la continuité de la campagne sur les familles d'accueil, d'augmenter le nombre de places dans ces services?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je voudrais préciser d'emblée que dans le cadre de la réponse à apporter à la problématique des «bébés parqués», l'accent a prioritairement été mis sur la création, dans des délais assez brefs, de dispositifs d'urgence, dont des possibilités de prise en charge dans des familles d'accueil d'urgence.

La question de l'augmentation des prises en charge dans l'accueil familial plus classique, de moyen et long terme comme on l'appelle communément, s'inscrit, quant à elle, dans la dynamique plus générale du refinancement du secteur de l'aide à la jeunesse, dont j'espère que 2017 ne marque qu'une première étape. À la différence

toutefois de la création de places dans des services d'accueil ou d'accompagnement, l'accueil familial repose sur une grande inconnue, à savoir le nombre de familles qui se portent candidates et qui sont sélectionnées pour accueillir un enfant.

J'espère bien entendu pouvoir constater une hausse significative et structurelle du nombre de familles d'accueil candidates, ce qui justifiera, à moyen terme, d'augmenter la capacité d'encadrement des familles d'accueil par les services de placement familial. Il est encore un peu tôt pour tirer des conclusions globales des différents efforts de communication réalisés.

En conclusion, c'est dans cette optique que j'ai déjà demandé à la Fédération des services de placement familial de me formuler des propositions concertées d'augmentation des capacités agréées pour encadrer de nouvelles familles sélectionnées.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'entends qu'il subsiste des inconnues, comme le nombre de familles d'accueil, et que vous adapterez les subventions en fonction de la réalité constatée. C'est une approche intéressante. Néanmoins, il faut être attentif à ce que cette adaptation des subventions puisse coller au plus près de la réalité constatée, en évitant un décalage trop important qui bloquerait les familles d'accueil se portant volontaires.

4.10 Question de M. Matthieu Daele à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Services d'intervention et d'accompagnement en accueil familial»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Monsieur le Ministre, lors de votre entrée en fonction, vous avez indiqué aux services d'intervention et d'accompagnement en accueil familial (SIAAF) que vous alliez rédiger un nouvel arrêté les concernant, relatif au placement familial, en vue de soutenir trois services: *Transition* à Liège, le Service familles d'accueil d'urgence (SFAU) en Province de Luxembourg et *Interm'Aide* à Verviers. Deux ans plus tard, qu'en est-il?

Ces services se posent d'autant plus la question que vous avez annoncé dans la presse des moyens supplémentaires pour l'Aide à la jeunesse, et notamment sept millions en vue de répondre à la problématique dite des «bébés parqués» par la création de deux nouveaux centres d'accueil d'urgence, la création de nouvelles places résidentielles en services d'accueil et d'aide éducative (SAAE) et des nouvelles possibilités de prise en charge dans les zones prioritaires en familles

d'accueil d'urgence. Ces services s'interrogent donc sur leur avenir. Quelle est votre ambition les concernant? Ils existent depuis des années et sont indispensables. *Interm'Aide* ne fait, par exemple, pas partie des zones géographiques prioritaires définies dans le cadre de cette problématique. Avez-vous l'intention de le pérenniser?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À l'heure actuelle, l'encadrement de l'accueil familial d'urgence est assuré par trois services: l'Accueil familial d'urgence, situé à Nivelles et disposant aussi d'une antenne à La Louvière, *Interm'Aide* à Verviers et le SFAU à Vance dans le Luxembourg. Deux de ces services, ceux de Nivelles et de Vance, bénéficient d'un subside pérenne puisqu'ils sont agréés comme projets pédagogiques particuliers (PPP). Le troisième, *Interm'Aide*, est, quant à lui, agréé comme service de placement familial à court terme et bénéficie d'un subside facultatif pour assurer des missions d'encadrement des familles d'accueil d'urgence. Les subsides déjà octroyés à tous ces services sont confirmés, y compris donc celui d'*Interm'Aide* au sujet duquel vous m'interrogez plus particulièrement. J'ai d'ailleurs confirmé à ce service au début de ce mois que la subvention pour 2017 était bien assurée.

Les moyens budgétaires dégagés lors de la confection du budget 2017 permettront un meilleur soutien aux familles, notamment en vue de répondre à la problématique des bébés hospitalisés pour des raisons autres que médicales, dits «bébés parqués». J'ai effectivement annoncé la création de nouvelles possibilités de prises en charge en familles d'accueil d'urgence via le subventionnement de services pour encadrer dix places de ce type supplémentaires.

Ces nouvelles possibilités de prises en charge doivent permettre d'améliorer la couverture géographique du territoire, en tenant compte des besoins identifiés dans le cadre de la problématique des «bébés parqués» et des zones déjà couvertes. C'est sur cette base que les zones prioritaires de Mons, Charleroi et Bruxelles ont été identifiées. Les nouvelles places seront d'abord subventionnées comme projet pilote. À terme, je compte bien pérenniser dans le cadre d'agrément toutes les places utiles, en ce compris les prises en charge assurées par le service *Interm'Aide*.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Pour les trois services que j'ai mentionnés, vous m'indiquez donc que ce qui est acquis est acquis. En revanche, il n'y a rien de neuf à leur communiquer. Nous sommes à la moitié de la législature. Il vous reste donc deux ans et demi pour rédiger le nouvel arrêté que vous annonciez lors de votre entrée à fonction.

4.11 Question de M. Jean-Luc Crucke à

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Mixité sportive»

4.12 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Mixité des cours de gymnastique»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Jean-Luc Crucke (MR). – En commission des Sports du 31 mai 2016, nous avons eu l'occasion d'aborder la question de la mixité dans le sport avec l'exemple du water-polo. Dans cette discipline, fréquenter une équipe mixte n'est pas un choix pour les sportives tant leur nombre est bas. Cela avait d'ailleurs posé problème pour l'assureur de la Fédération royale belge de natation prévoyant un risque de couverture qui est à présent réglé.

J'aimerais aujourd'hui aborder la mixité sportive sur une base volontaire à travers l'exemple du football féminin mis en exergue dans une excellente émission de Radio 1. J'ai été frappé par l'unanimité des intervenants – l'entraîneur, l'équipe médicale, les parents, les joueurs et joueuses – qui s'accordent sur les bénéfices de la mixité dans le sport et de l'égalité qu'elle entraîne, jusqu'à un certain âge. Ce serait le cas jusqu'à environ dix ans quand le physique des filles et des garçons change. Il n'est d'ailleurs pas rare qu'une équipe de football de filles batte une équipe de garçons lors d'un tournoi, et les équipes mixtes n'ont pas de moindres résultats.

Pourriez-vous faire le point sur la mixité sportive? Combien d'équipes véritablement mixtes sont enregistrées en Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans quelles disciplines? Des rencontres sportives sont-elles organisées entre équipes féminines et masculines ou entre équipes mixtes? Dans quelles disciplines? Au Royaume-Uni, ces équipes mixtes, *co-ed* en anglais, sont habituelles dans tous les sports, du moins chez les enfants. Qu'en pensez-vous?

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Nous apprenions, ce mardi 4 octobre, que votre collègue chargée de l'Égalité des chances et des Droits des femmes propose que les cours de gymnastique dans l'enseignement secondaire soient désormais mixtes. Si cette proposition a été sou-

mise au gouvernement par Mme Simonis, qui s'est rendue en France pour étudier la manière dont ces cours mixtes sont donnés, elle doit encore «être mise en musique avec la ministre en charge de l'Enseignement», comme le rapportait *L'Écho*.

Par ailleurs, *L'Écho* nous apprenait qu'«en marge de la mixité dans les cours de gymnastique, Isabelle Simonis veut encore doper la mixité dans les clubs de sport. À cet égard, elle va encourager la pratique mixte de certains sports via l'octroi d'une enveloppe de 100 000 euros que la Fédération Wallonie-Bruxelles vient de libérer».

Si l'article parle de la ministre de l'Égalité des chances et de la ministre de l'Enseignement, qui ne semblaient pas être sur la même longueur d'onde, rien n'est dit du ministre des Sports. Êtes-vous associé à cette démarche de mixité dans les cours de gymnastique? Accompagnez-vous votre collègue lors de sa mission en France?

Confirmez-vous la volonté d'octroyer un budget de 100 000 euros pour développer la mixité dans les clubs de sport? Êtes-vous associé à ce projet spécifique? Comment celui-ci sera-t-il mis en place? Quels projets ou actions seront-ils menés?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Pour ce qui concerne les questions de fond relatives à la mixité dans les cours de gymnastique, je dois vous renvoyer vers mes collègues, la ministre de l'Enseignement et la ministre de l'Égalité des chances.

Je n'ai pas été associé aux missions de ma collègue Simonis, mais nous avons par contre convenu de réserver chacun 50 000 euros au budget 2017 pour des projets de promotion de la mixité auprès des clubs.

Je voudrais rappeler à cet égard qu'il faut distinguer l'encouragement de la mixité dans la pratique sportive et la promotion du sport féminin. Les deux axes concourent bien sûr à l'objectif d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes dans le sport et sont, à ce titre, indispensables pour moi. En termes d'actions et de promotion, ils ne doivent cependant pas être confondus, même si, souvent, les fédérations attentives à l'une de ces deux problématiques le sont aussi à l'autre.

Cette honorable assemblée a mené des travaux approfondis sur la promotion du sport féminin l'été passé. Je ne m'y étendrai donc pas.

Pour ce qui concerne la mixité en termes de réglementation sportive, les fédérations sportives sont régies par des règlements édictés par leur fédération internationale de tutelle. Ainsi, réglementairement, certaines compétitions sont mixtes, même chez les adultes. C'est notamment le cas pour l'équitation, le tennis, le tennis de table, le badminton, le kinball, la voile – sur certains supports – ainsi que pour la pétanque et le korfbal.

Chez les jeunes, à tout le moins jusqu'à l'adolescence, certaines disciplines autorisent des équipes mixtes en compétition. C'est le cas dans la plupart des sports collectifs. Dans beaucoup de sports individuels ou d'opposition, les entraînements sont quasi toujours mixtes.

Nous manquons, Monsieur le Député, d'une vue globale sur la pratique de la mixité dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela avait été mis en avant lors des auditions consacrées au sport féminin. Nous n'avons bien entendu pas encore pu corriger cet état de fait.

Sans cet éclairage, il m'est difficile de me prononcer ou d'émettre des comparatifs avec d'autres expériences ou situations comme les équipes *co-ed* anglaises que vous évoquez. Cette étude n'aurait de sens que pour la pratique au-delà d'un certain âge. En dessous de 10-12 ans, je ne vois pas ce qui devrait limiter la mixité. Ce n'est qu'après que des différences physiques peuvent éventuellement justifier des pratiques séparées. Ces caractéristiques physiques ne peuvent d'ailleurs fonder de différence que dans la pratique d'une compétition. En sport amateur, il faut favoriser la mixité.

La mixité n'a pas trait qu'à la pratique sportive elle-même. Elle est importante pour lutter contre les stéréotypes sexistes et pour la construction de rapports sociaux fondés sur l'égalité des genres. Il faut donc, chaque fois que c'est possible, favoriser la mixité dans la pratique sportive, comme dans toutes les activités sociales.

J'aurai donc à cœur de favoriser le développement des initiatives allant dans ce sens. Cela tant à travers les soutiens structurels accordés aux clubs et aux fédérations que par le soutien de projets ponctuels de sensibilisation et de promotion de la mixité.

Dans une autre vie, j'ai été ministre des Sports à la Commission communautaire française (COCOF) et on s'était rendu compte qu'il était plus efficace de passer par des associations que par des clubs. Nous avons donc soutenu les associations qui amenaient des femmes, notamment de quartiers fragilisés, dans des clubs. Cela a l'air de fonctionner puisque plus de deux mille femmes bruxelloises venant de quartiers en difficulté ont été amenées à la pratique sportive. C'est peut-être une piste que nous devons développer ici également.

La ministre Simonis et moi-même avons réservé un budget de 50 000 euros chacun pour soutenir la promotion de la mixité et des projets de sensibilisation et de soutien au niveau des clubs et des fédérations. Ajoutez à cela que le Conseil de l'Europe et la Commission ont lancé une initiative conjointe visant à recueillir de bonnes pratiques en la matière. Je compte notamment sur les résultats de cet appel qui court jusqu'à la mi-novembre pour développer des projets adaptés à la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, mon administration collabore activement avec la Direction de l'Égalité des chances sur les questions du genre et de l'égalité entre les sexes dans le sport. Vous le savez, un décret concernant le *gender mainstreaming* entrera en vigueur progressivement à partir du 1^{er} janvier 2017. Celui-ci consistera à intégrer la dimension de genre dans la gestion de l'ensemble des politiques publiques du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, je regrette que vos deux collègues féminines ne vous aient pas associé à leur réflexion. Il s'agit d'une forme de sexisme que vous devez combattre et ne pas tolérer, Monsieur le Ministre. Il y a des limites à ne pas franchir et je suis prêt à vous aider.

Vous nous avez dit qu'en dessous de l'âge de 10 ou 12 ans, il n'y a pas de raison de limiter la mixité. Il est important de le répéter, car certains ne l'ont toujours pas compris.

J'espère que nous pourrons bientôt disposer de statistiques qui nous permettront d'avoir cette vue globale dont nous manquons et qui nous permettrait d'affiner la réflexion.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Monsieur le Ministre, je suis également étonnée que vous n'ayez pas été associé à la démarche par vos deux collègues. En effet, il est étrange d'annoncer une telle mesure de manière isolée alors que la mixité dans le sport doit être envisagée de manière transversale.

Je suis déçue que vous n'émettiez pas d'avis sur la mixité dans le sport à l'école alors que la gymnastique relève indirectement de vos compétences. Vous auriez pu être associé à la démarche et apporter votre éclairage en tant que ministre des Sports.

On parle peu de l'attente des jeunes par rapport à la mixité. En fonction de leur âge et de leur sexe, j'ai constaté qu'ils n'étaient pas spécialement demandeurs d'activités en commun. Les filles préfèrent rester entre elles sans subir de regard dégradant. De plus, les jeunes filles atteignant l'adolescence préfèrent se défouler entre elles.

Cependant, je ne pense pas qu'il faille rejeter la mixité dans le sport. L'idéal serait de prévoir les deux formules, des entraînements entre filles ou entre garçons, mais aussi de favoriser la mixité et, partant, les échanges, les rencontres et la connaissance de l'autre.

Cette solution a été adoptée en Suisse. Ce système mixte est assez efficace et permet de répondre aux attentes de tous.

4.13 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons

de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Deux initiatives en faveur du sport féminin»

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Le 11 octobre dernier, le club de football de Barcelone, le Barça, était l'auteur d'une initiative pour le moins sympathique et positive. En effet, il faisait la promotion de son équipe première féminine en réunissant ses deux équipes, masculine et féminine, pour une photo officielle. Le but de l'opération, dont, preuve de succès, même la presse belge se faisait l'écho, était de participer à la promotion du football féminin en Espagne.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous encourager les clubs, en football ou dans d'autres sports, en division 1 ou chez les jeunes, à imiter cette initiative d'un des clubs les plus influents au monde? Ne pourriez-vous pas, à tout le moins, inciter les fédérations à faire de même avec leurs sélections de jeunes?

Plus près de chez nous, l'Association francophone de tennis (AFT) organisait, le 16 octobre dernier, la troisième édition du *Discover Tennis*. À cette occasion, l'AFT annonçait que «en plus de la découverte du tennis pour tous, l'accent sera mis cette année sur les jeunes filles». En effet, les clubs étaient invités à inscrire leurs jeunes de moins de 14 ans «accompagnés d'une amie qui n'avait jamais joué».

Avez-vous soutenu cette initiative d'une manière ou d'une autre? Avez-vous connaissance de beaux projets de ce genre dans d'autres fédérations sportives?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je me réjouis également de l'initiative prise par le FC Barcelone pour la promotion du football féminin en Espagne et je ne manquerai pas de la répercuter, en l'évoquant avec l'ACFF (Association des clubs francophones de football). À notre niveau, je citerai les pratiques du Standard de Liège, qui communique également régulièrement sur les bonnes performances de son équipe féminine. Je travaille au quotidien avec les fédérations sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les aider à développer le sport féminin. Depuis quelques années maintenant, nous rencontrons une certaine réussite. Nos excellents résultats en football féminin, en volley-ball ou encore en hockey sont là pour le prouver.

En ce qui concerne l'initiative de l'Association francophone de tennis *Discover Tennis*, mon administration m'informe que celle-ci n'a pas fait l'objet d'une demande de subvention. Je trouve néanmoins que cette initiative est louable et je ne manquerai pas non plus de la ré-

percuter auprès des autres fédérations sportives, sans manquer de préciser que vous êtes à la base de cette suggestion, Madame la Députée.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Monsieur le Ministre, je ne peux que vous encourager à réaliser ces deux objectifs et la promotion de ces deux initiatives. Le sport féminin n'en sera que renforcé!

4.14 Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Terrains synthétiques»

4.15 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Pelouses synthétiques cancérigènes»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. André-Pierre Puget (Indépendant). – Monsieur le Ministre, les terrains en gazon synthétique sont aujourd'hui au centre d'une polémique puisqu'ils seraient, selon la télévision néerlandaise, cancérigènes. Nos voisins du nord ont pris les choses au sérieux puisque 30 rencontres ont été annulées dans un pays comptant 2 000 terrains synthétiques. Ce sont les granules de caoutchouc présents dans la composition du revêtement et composés à partir de pneus recyclés qui posent problème. Certains pneus contiendraient des produits toxiques comme le plomb, le mercure, le benzène et l'arsenic.

Monsieur le Ministre, avez-vous eu vent de cette étude? Combien de terrains en gazon synthétique y a-t-il en Belgique francophone? Quelles mesures comptez-vous prendre?

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Monsieur le Ministre, un reportage néerlandais affirmait que le gazon synthétique serait cancérigène. Via la presse, j'ai appris que le ministre flamand des Sports vient de demander à ses services de vérifier si ce revêtement est sans danger. J'ai interrogé à cet effet le ministre Furlan chargé des infrastructures sportives. Il m'a répondu qu'il a lui aussi interpellé son administration à ce sujet.

Avez-vous pris contact avec les ministres régionaux chargés des infrastructures sportives à ce sujet? Avez-vous eu vent de questions ou

d'inquiétudes de la part de clubs équipés de ce genre de terrain? Que leur avez-vous répondu le cas échéant?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame, Monsieur, vos interrogations sont très importantes.

Avant toute chose, je rappelle que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est propriétaire ou copropriétaire que des infrastructures sportives de l'ADEPS. La Commission communautaire française et le SPW Infrasports apportent un soutien aux pouvoirs locaux et aux groupements sportifs pour leur permettre de construire, d'acquérir, de rénover ou d'équiper leurs infrastructures. Par ailleurs, le SPW élabore des outils d'aide à la conception – fiches techniques, brochures... – et des outils d'aide à la décision. Il assure la veille technologique ainsi que la mise à jour et la promotion de la base de données Cadasports. Je ne peux donc répondre que pour une partie du parc des infrastructures sportives publiques.

La sécurité des produits de construction relève à la fois de l'Union européenne et du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie. Elle fait l'objet de la directive européenne 2001/95/CEE du 3 décembre 2001 portant sur la sécurité générale des produits, transposée dans le Code de droit économique du 28 février 2013 relatif à la sécurité des produits et des services, ainsi que du règlement n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction. Ce cadre légal vise à protéger la sécurité des usagers. Il détermine que seuls des produits sûrs peuvent être commercialisés et définit les prescriptions générales de sécurité auxquelles ces produits doivent répondre. Dès lors, il faut considérer qu'un produit mis sur le marché ne peut entraîner aucun risque dans des conditions d'utilisation normales ou raisonnablement prévisibles. Le producteur et/ou le distributeur est responsable des conséquences éventuelles des manquements du produit.

Il est utile de rappeler que la sécurité des produits de la construction sur la santé des usagers est une préoccupation permanente de la Direction générale des Infrastructures et du Service interne pour la prévention et la protection au travail qui veillent à mettre en œuvre des produits de construction portant le marquage CE et accompagnés d'une déclaration des performances certifiant que les produits mis en œuvre sont conformes.

Afin de disposer d'une analyse des risques réels de cancérogénicité des granules de caoutchouc, dont la polémique est relancée par ce reportage et relativisée dans d'autres médias, j'ai demandé à l'administration de suivre les démarches entreprises par le SPF Santé publique, qui a déjà pris contact avec ses collègues des Pays-

Bas et l'Agence européenne des produits chimiques, sachant que cette dernière a lancé en juin dernier une étude sur les gazons synthétiques recouvrant les terrains de football, en partenariat avec des collègues américains et la FIFA, et que leurs résultats seraient attendus pour fin 2016, suivant les propos tenus par son porte-parole adjoint, Sven Heyndrickx.

J'ai également demandé à l'administration d'interroger le SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie sur ses démarches de contrôles de qualité des gazons synthétiques, notamment des granules de caoutchouc, de me fournir un inventaire des infrastructures sportives concernées et de m'indiquer quelles sont les mesures conservatoires à prendre en attendant les résultats de l'étude.

La Direction générale des Infrastructures m'a informé qu'il y avait plusieurs types de gazons synthétiques, à savoir les surfaces destinées à la pratique du hockey, fabriquées au moyen de moquettes à brins denses et courts, destinées à rester mouillées pendant leur utilisation, et les surfaces qui peuvent être utilisées pour la pratique multisports, fabriquées au moyen de moquettes à brins moins denses, plus ou moins longs, complètement stabilisés par l'ajout de sable, convenant mieux à la pratique du hockey, ou en partie de sable et de granules de caoutchouc, convenant mieux à la pratique du football.

La Direction générale m'a également fait savoir, en attendant de pouvoir me fournir rapidement un inventaire parfaitement fiable, qu'à sa connaissance, une seule surface, au Centre sportif la Sapinette, utilisait une moquette à brins stabilisés par l'ajout de granules de caoutchouc. Elle tente d'obtenir la composition des granules en caoutchouc auprès du fournisseur et propose également de faire réaliser par un laboratoire une analyse toxicologique du produit.

M. André-Pierre Puget (Indépendant). – Pour vendre ce type de gazon, le fabricant doit effectivement disposer du marquage CE. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie de qualité, mais seulement de «conformité aux exigences» européennes. Quiconque le souhaite peut s'autocertifier CE.

Les personnes qui ont acheté ces produits l'ont fait en toute bonne foi. J'entends que vous disposerez de résultats d'études à la fin 2016 et que vous-même avez commandé une telle étude.

Une seule surface a été identifiée, qui contenait le produit incriminé, à savoir le terrain du centre sportif La Sapinette. Ce terrain est-il interdit?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je me renseignerai et je vous communiquerai les informations.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). –

L'objectif de ma question n'était pas de créer la psychose, mais d'informer sur un revêtement sur lequel on s'interroge, notamment aux Pays-Bas.

J'ai l'impression que chacun lance sa propre étude: la Flandre, le SPF Santé publique, les Pays-Bas, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), la Région wallonne... Au lieu de disperser les énergies, ne vaudrait-il pas mieux les fédérer pour aboutir à un résultat plus rapide?

Pourquoi ne pas attendre les résultats de l'étude de l'ECHA qui nous parviendront à la fin juin, organiser une réunion de concertation à tous les échelons et diffuser dès lors une communication commune? Car si les diverses études aboutissent à des conclusions différentes, les gens ne s'y retrouveront plus et la psychose deviendra réelle.

4.16 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Absence de coureurs cyclistes francophones dans la sélection de Doha»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – L'équipe belge de cyclisme n'a pas démerité à Doha, loin de là, étant donné les difficiles conditions climatiques. Cependant, il était frappant de constater l'absence de coureurs wallons et bruxellois francophones. Seul Jonas Van Genechten ne semblait pas remis en question, mais lui non plus n'a pas été sélectionné.

La réaction du président de la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB) était plus surprenante encore quand il a fait cette déclaration, qui mérite à tout le moins une analyse: «En cas d'égalité entre les hommes, c'est toujours un Flamand qui passera avant». À performance égale, un Flamand bénéficierait donc d'une longueur d'avance. J'ai du mal à comprendre ces mots, qui sortent pourtant de la bouche du président!

Il a en outre ajouté que le sélectionneur de l'équipe des juniors ne connaissait pas les coureurs wallons. Le sélectionneur d'une équipe nationale devrait quand même savoir ce qui se passe sur l'ensemble du territoire et connaître toutes les équipes.

Ce type de déclaration m'inquiète en termes politiques. Je souhaiterais connaître, non seulement votre réaction, Monsieur le Ministre, mais aussi les initiatives que vous envisagez de prendre pour changer radicalement cette réalité afin de faire passer l'éthique sportive avant les problèmes linguistiques.

Enfin, toujours dans cette interview de Sudpresse, on peut lire que les moyens de la Fédé-

ration Wallonie-Bruxelles sont insuffisants pour espérer de meilleurs résultats. Partagez-vous cette opinion? Dans l'affirmative, quelle a été l'évolution au cours de ces dernières années et une progression est-elle possible? Quels sont les moyens affectés au développement du cyclisme d'élite au niveau international? Manifestement en tout cas, les Wallons ne sont plus les bienvenus dans l'équipe nationale.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme vous le savez, les sélections nationales des coureurs sont faites par le coach national de la Royale Ligue Vélocipédique Belge (RLVB). Celles-ci se font au niveau national sur la base de différents critères tels que le profil du terrain, les résultats des coureurs en forme lors de la sélection ainsi que les leaders déclarés.

J'ai pris connaissance, comme vous, des déclarations que vous évoquez.

Je voudrais les nuancer en vous rapportant les critères de sélection, sportifs, et non pas linguistiques, que l'on m'a rapportés.

Le profil de la course de Doha n'aurait pas convenu à notre représentant Philippe Gilbert, mais davantage à d'autres coureurs comme Greg Van Avermaert et Tom Bonnen.

Les autres coureurs ont été sélectionnés en fonction de ces 2 athlètes. Si Philippe Gilbert avait été sélectionné, il en aurait été autrement. On peut entendre ces arguments, notamment à la lumière des déclarations de Philippe Gilbert lui-même.

Je regrette l'existence de ces questions, dont on doit bien reconnaître que la sélection les justifie. Mais, à ce stade, je me refuse à entrer dans une surenchère sur le sujet.

Concernant les moyens alloués au cyclisme, ils sont très importants, tant pour la fédération que pour les opérateurs cyclistes (Équipes FWB et Color-Code...).

Ainsi, pour 2016, la FCWB a reçu une subvention «de fonctionnement» de 152 486 euros et une subvention «non marchand» de 16 961 euros. À cela s'ajoute une subvention complémentaire de 310 000 euros pour sa politique de développement du sport de haut niveau via le plan-programme.

Les équipes Wallonie-Bruxelles et l'équipe Espoir Color-Code reçoivent, quant à elles, respectivement et dans le cadre d'une convention, un montant de 700 000 euros et de 450 000 euros. Pour l'équipe Espoir Color-Code, 9 contrats Rosetta à mi-temps sont pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les jeunes espoirs.

Par ailleurs, de nombreuses courses prestigieuses, telles le Tour de Wallonie et le Grand Prix cycliste de Wallonie, sont organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles et soutenues financiè-

rement pour un montant de 350 000 euros pour l'année 2016.

On ne peut pas considérer, Monsieur le Député, que le cyclisme francophone soit oublié dès lors qu'un budget annuel de 1 629 447 euros lui est alloué.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je peux comprendre la prudence du ministre dans son commentaire de l'événement, mais il faut être rationnel. Dans ce dossier, vous reconnaissez qu'en fonction des moyens alloués au cyclisme, il convient de se demander s'il faut conserver deux équipes. Ce n'était pas l'objet de ma question, mais il faudra, à un moment donné, trancher ce point.

Vous rappelez par ailleurs que pour une équipe nationale, c'est le coach national qui fixe les règles de préférence en se fondant sur des critères sportifs. Nous les connaissons. Je connais aussi le président de la fédération belge de cyclisme, M. Van Damme, et il ne m'a jamais habitué à un comportement différencié sur une base communautaire. Donc, je vous avoue que je suis surpris et cela d'autant plus que ces propos ne sont pas ceux d'un amateur. Il s'agit du président de la fédération francophone de cyclisme!

Je comprends, Monsieur le Ministre, que vous ne veuillez pas donner dans la surenchère, mais soit ces propos sont exacts soit ils sont faux! S'ils sont faux, il convient de les démentir et s'ils sont exacts, il faut que l'on nous donne des explications. J'espère que vos contacts fréquents avec les autres ministres chargés des sports vous permettront de connaître la vérité. Ce n'est pas en contournant l'obstacle que nous pourrions éviter l'obstacle suivant. Il faut percer l'abcès et je pense que vous avez un rôle à jouer pour y parvenir.

4.17 Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Décret relatif à la labellisation des centres de fitness»

4.18 Question de M. Vincent Sampaoli à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Dérives du fitness lowcost»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Philippe Dodrimont (MR). – J’aimerais connaître l’état d’avancement du dossier sur la labellisation des centres de fitness. Nous avons en effet voté un décret annonçant cette labellisation.

Quand pourrons-nous passer à la vitesse supérieure? Quand ces salles labellisées pourront-elles bénéficier de la promotion voulue? C’était l’un des objectifs du décret. Certes, il y a dans ce milieu des brebis galeuses, mais il y a également des gens qui travaillent très bien et qui méritent qu’on les promeuve.

Pensez-vous que ce label aura un effet suffisant, en particulier au regard de l’actualité qui atteste que des adolescents de plus en plus jeunes fréquentent ce type de salles? Certaines d’entre elles, où l’abonnement est très bon marché, ont apparemment fait l’objet de perquisitions afin d’y trouver d’éventuels produits illicites, très nocifs pour la santé. Ces salles ne disposent pas du personnel nécessaire pour encadrer ces jeunes, ce qui n’est pas sans risque pour leur santé.

Nous avons beaucoup discuté de toutes ces questions lors du débat sur le projet de décret. Une législation était absolument nécessaire, car on ignore souvent ce qui se passe réellement dans ces salles. Néanmoins il est également important d’encourager ceux qui travaillent correctement. C’est une manière d’agir préventivement sur les risques que peuvent courir ces jeunes sportifs.

M. Vincent Sampaoli (PS). – Comme vient de le dire M. Dodrimont, il ne faut pas mettre toutes les salles de fitness dans le même sac. Certaines sont très sérieuses et professionnelles.

Cependant, j’ai déjà eu l’occasion de vous dire mes craintes sur les dérives liées aux modes économiques qui représentent des dangers majeurs pour les membres de ces salles *lowcost*. Ces derniers voient en priorité les conditions financières extrêmement avantageuses en sous-estimant, d’une part, les répercussions importantes sur leur santé et, d’autre part, les conditions de sécurité, lesquelles peuvent être insuffisantes.

L’actualité récente me donne malheureusement raison puisque des trafics d’anabolisants semblent avoir été découverts dans des salles de fitness *lowcost* ouvertes même la nuit, sans parler des fraudes à la sécurité sociale.

Il semble urgent de prendre des dispositions en vue de stopper les dérives constatées dans ce secteur.

À titre personnel, j’estime que le décret envisagé par votre prédécesseur n’aurait fait que creuser le fossé entre les salles où l’encadrement est optimal et les autres. J’aimerais savoir où en est le dossier à l’heure actuelle.

M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Juste avant les vacances, vous m’interrogiez effectivement sur la

mise en œuvre des arrêtés d’application du décret «Fitness». Je vous avais indiqué que mon administration poursuivait le travail sur la formation et sur les propositions de modifications des différentes instances consultatives du sport. Le travail touche à sa fin, une dernière réunion technique est prévue dans les prochains jours.

Pour répondre aux inquiétudes que vous exprimez sur le contenu, les cahiers des charges pour la formation des instructeurs de fitness en salle et des instructeurs de fitness en cours collectifs de l’ADEPS et de l’IFAPME seront calqués sur les référentiels «métier, compétences et formation» édités par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ). Ce cahier des charges se réfère également au décret de la Communauté française instaurant une procédure de reconnaissance des salles de fitness de qualité.

En conséquence, les candidats à l’obtention d’un brevet d’instructeur de fitness devront avoir, outre l’âge minimum de 18 ans et l’attestation médicale nécessaire, les prérequis pour ces formations, notamment les attestations de réussite des cours généraux de l’ADEPS de moniteur sportif initiateur et de moniteur sportif éducateur.

Par ailleurs, sur la protection de l’intégrité physique, et particulièrement celle des jeunes sportifs, il existe bien entendu dans les cours généraux de l’ADEPS des modules qui traitent de la sensibilisation aux risques encourus par les jeunes sportifs. Il n’existe pas moins de douze modules de cours généraux pour les moniteurs sportifs initiateurs tels que: apprentissage et contenus en fonction de l’âge; support à l’activité physique: la «machine humaine»; recommandations de base pour une bonne pratique; et pratique en toute sécurité: la prévention.

Pour les moniteurs sportifs éducateurs, il existe quatorze modules de cours généraux comme: principes méthodologiques du perfectionnement et de l’entraînement sportif; lutte contre le dopage (entre prévention et répression); prévention des blessures du geste sportif; et la «machine humaine» à l’effort.

Par ailleurs, dans la formation spécifique, il existe également des modules traitant de ce thème: création d’un programme d’exercices; encadrement de la pratique du fitness; éducation à la santé et à la nutrition; et notions de sécurité, d’hygiène, d’ergonomie, d’organisation du travail et de protection de l’environnement.

Vous constaterez donc que dans les formations dispensées et reconnues, une attention particulière est donnée à la sensibilisation aux risques encourus par les jeunes sportifs. Nous offrons donc les moyens aux salles sérieuses qui souhaitent s’inscrire dans une démarche crédible de santé publique par le sport d’encadrer convenablement les pratiquants. Mais bien entendu, nous ne ferons pas un travail de police qui se consacre notamment au démantèlement de trafics

de produits prohibés plus faciles dans des salles où l'encadrement est presque inexistant.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie pour votre réponse qui donne l'impression que le travail est fait. Vous annoncez une série de mesures qui induiront un mouvement positif pour l'ensemble des salles. Malheureusement, celles qui continueront à travailler sous un angle obscur pourront le faire sans grands obstacles puisque cela ne relève pas de votre compétence, que ce projet de décret ne pourra les sanctionner et qu'il n'existe pas d'autres dispositions à d'autres niveaux.

Il faudrait ramener ce débat dans les assemblées régionales, peut-être en imposant un permis d'exploitation aux salles de fitness. Cette autorisation d'ouverture pourrait contenir les éléments que vous venez de développer. Votre réponse pourra donc être utile à ce niveau-là.

M. Vincent Sampaoli (PS). – Philippe Dodrimont a raison, un permis d'exploiter pourrait être délivré. C'est une compétence régionale. Nous allons donc demander au ministre Di Antonio, en Région wallonne, d'envisager de délivrer un permis d'exploiter qui serait soumis aux conditions de formation que vous venez d'énoncer, Monsieur le Ministre.

Il serait également intéressant d'interroger le gouvernement fédéral étant donné que les salles *lowcost* ont un taux de TVA de 6 % alors que les salles encadrées ont un taux de TVA de 21 %. Cette différence de taux crée évidemment des inégalités entre les salles et permet aux salles *lowcost* d'appliquer des tarifs préférentiels.

Il semblerait – mais il faudrait se renseigner à ce sujet auprès de notre collègue, Ahmed Laaouej, qui est un spécialiste en finance – que ces salles *lowcost* qui font partie de grandes chaînes privées, avec de gros investisseurs privés, soient en déficit permanent et qu'elles ne paient pas d'impôts en Belgique.

L'action que vous menez est positive, mais elle doit être complétée par une action tant au niveau régional que fédéral.

4.19 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Actualité du handball francophone»

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Je vous interrogeais le 18 avril dernier sur les très bons résultats de l'équipe nationale de handball.

Ce 6 octobre, le président de la Ligue fran-

cophone de handball accordait une interview dans la presse. Je souhaiterais revenir sur plusieurs éléments.

Le président reconnaît que les volets marketing et communication de sa fédération doivent être améliorés. C'est un de ses points faibles et ce serait dû à un manque de personnel. L'ensemble des fédérations, excepté peut-être celles de football, de tennis et de basket, doivent connaître le même problème.

Que faites-vous pour aider les fédérations à améliorer leur communication et à la rendre plus professionnelle? Comment les aidez-vous, le cas échéant, dans leurs projets de marketing?

L'article du mois d'octobre relevait une disparité dans le développement actuel du handball qui, s'il était davantage développé auparavant en Province de Liège, semble désormais se développer majoritairement en Province de Luxembourg et à Namur. Le 18 avril dernier, vous m'expliquiez le contenu de ces projets de redynamisation.

Selon le président de la Ligue francophone de handball, la fédération met «cette saison, avec les directions de centres sportifs locaux, un plan de développement sur le même canevas qu'au Luxembourg et à Namur» pour remédier au déficit liégeois. Elle espère évidemment connaître la même réussite que dans les deux autres provinces qui appliquent ce système.

La Fédération de handball peut-elle compter aussi sur votre soutien? De quelle manière?

Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet, l'ancien directeur du marketing du COIB a pris la tête de l'Union belge de handball. Avez-vous eu l'occasion de le rencontrer depuis vos prises de fonctions respectives?

Enfin, nous l'avions appris la veille de ma question du 18 avril, l'équipe nationale de handball jouera le 6 novembre prochain un véritable match de prestige vu qu'elle affrontera la France, multiple championne du monde et olympique et vice-championne olympique aux derniers Jeux de Rio. Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles soutiendra-t-elle cet événement et la fédération de handball pour l'organisation de celui-ci?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, l'Administration générale du Sport (AGS) projette justement de réunir toutes les fédérations sportives reconnues avant la fin de l'année 2016 afin de leur présenter ses nouveaux outils de communication. L'objectif est notamment d'inciter les fédérations à davantage profiter des canaux de communication de l'ADEPS pour la promotion de leurs événements et activités.

L'Administration générale du Sport dispose, en effet, d'un site internet d'environ un million de visiteurs/an, d'un compte Facebook d'environ six

mille amis et d'un compte Twitter. Elle diffuse en outre une *newsletter* une à deux fois par mois auprès de plus de 63 000 abonnés. Elle publie une fois par an l'AdepsMag, magazine ayant pour vocation de présenter à tous les publics les multiples services et projets de l'AGS, potentiellement menés en collaboration avec les fédérations.

L'Administration générale du Sport propose également aux fédérations, depuis 2016, d'organiser conjointement des concours dans le but d'assurer un maximum de visibilité à des manifestations sportives pour lesquelles des places sont mises en jeu.

Si l'on additionne ces différentes possibilités, il s'agit de réelles opportunités à saisir pour les fédérations en vue de promouvoir leur notoriété.

Parallèlement à ce qui précède, l'Association interfédérale du Sport francophone (AISF) organise des ateliers, des formations et des séminaires à destination des dirigeants de fédérations ou de clubs sportifs qui peuvent aborder la problématique de la communication et/ou du marketing. À titre d'exemple, les ateliers suivants sont programmés pour les prochains mois: Gestion des médias sociaux, le 15 décembre 2016, à Liège, et Sponsoring, le 1^{er} juin 2017, à Bruxelles.

Par ailleurs, il existe un module optionnel intitulé «La communication du club sportif» dans la formation «Dirigeants de clubs sportifs» organisée par l'AISF.

En ce qui concerne votre question portant sur l'article du 7 octobre au sujet de la disparité dans le développement du handball en Province de Liège, la fédération a bien reçu le soutien de mon administration, via le Centre de Conseil du Sport de Liège qui a organisé, en collaboration avec la Fédération, une réunion le 30 septembre dernier en présence des centres sportifs locaux (Flémalle, Spa, Wanze, Waremme, Soumagne, Engis, Pepinster et Oupeye). La fédération espère ainsi redynamiser le handball dans la Province de Liège en créant des clubs dans les communes où le handball n'est pas pratiqué et aussi renforcer les clubs existants. Le principe sera le même qu'en Province de Namur et Luxembourg. La fédération va octroyer un matricule de «club en formation» à chaque centre sportif local et intégré pour pouvoir bénéficier de nos différentes subventions telles que «Mon club, Mon école», «Été sport» et «Programme de développement sportif».

De son côté, la Fédération s'est engagée à prendre en charge les animations/initiations scolaires de la 3^e à la 6^e année primaire des écoles proches de ces centres sportifs locaux.

Tout cela vous montre qu'il est possible de développer une synergie sportive importante avec différents opérateurs: l'ADEPS, la Fédération, les centres sportifs locaux, les clubs et les écoles.

Pour les dossiers 2016, cela représente un budget de 15 941 euros.

À cela s'ajoute un budget de 120 000 euros pour la politique fédérale de développement du sport de haut niveau et des subventions de notoriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour un montant de 2 500 euros.

À l'heure actuelle, je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer M. Piet Moons, nouveau président de l'Union Royale Belge de Handball, mais, comme pour tous les autres présidents de fédérations, ma porte lui est grande ouverte s'il le souhaite.

Enfin, comme vous l'indiquez, le 6 novembre prochain, la Belgique disputera son premier match de qualification pour l'Euro 2018 contre la France, dans la salle du Country Hall de Liège. J'espère pouvoir y assister.

Cette rencontre a bien entendu eu un soutien. En effet, la Province de Liège a mis à disposition le Country Hall et l'ADEPS offrira un soutien logistique pour le transport du revêtement de sol nécessaire à ce type d'événement. L'ADEPS mettra également à disposition des agents pour le montage/démontage de l'infrastructure.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Monsieur le Ministre, je me réjouis du soutien que vous avez apporté à la Province de Liège dans la même perspective que celui accordé aux provinces de Namur et du Luxembourg, ainsi que du soutien apporté à l'occasion du match du 6 novembre. C'est une excellente occasion de booster ce sport. Merci pour vos initiatives en la matière!

4.20 Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Dossiers 2015-2016 du plan "Foot"»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre, je reviens sur ce dossier qui me tient particulièrement à cœur et qui est important pour bon nombre de clubs francophones de football, lesquels espèrent encore des subsides pour leur activité, notamment ceux promis particulièrement pour la formation des jeunes.

J'aimerais qu'on puisse faire le point. Je sais qu'une audition importante du responsable du Fonds des sports, prévue prochainement, permettra peut-être d'y voir un peu plus clair. Je m'en réjouis. Bon nombre de dossiers qui concernent ce fonds, mais aussi singulièrement le plan «Foot» échappent quelque peu à des décisions que vous auriez prises puisqu'elles viennent de vos prédécesseurs; nous en sommes tout à fait conscients. Nous savons aussi que la situation budgétaire et financière nous invite à la prudence.

Néanmoins, en politique comme dans beaucoup d'autres domaines, ce qui compte le plus à mes yeux, c'est que l'on tienne les promesses faites. Quelle que soit l'origine de ces promesses, une institution est en cause dans ce dossier, c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'espère qu'on trouvera des solutions pour que ce qui a été promis à ce jour puisse réellement être honoré. Des articles de presse font parfois dire à certains ce qui n'est pas nécessairement le fond de leur pensée. C'est le cas, je pense, dans ce dossier puisqu'on avait annoncé la fin du plan «Foot». Très justement, vous y êtes revenu pour apporter quelques précisions.

Peut-on savoir ce qu'il en est aujourd'hui, sachant que les clubs sont toujours en attente de ce qui était promis pour la saison 2015-2016? Nous sommes déjà pour certains clubs à une dizaine de journées de la saison 2016-2017. Une part importante de cette période est donc déjà aujourd'hui en cours et une incertitude pèse encore sur la saison. Monsieur le Ministre, il importe d'apporter des réponses. Même si nous ne les recevons pas aujourd'hui, j'espère qu'elles pourront venir prochainement.

Ma question touche aussi à la part féminine qui pratique cette belle discipline du handball. On ne fera jamais assez pour le sport féminin, notamment pour le football féminin. Des actions dans une nouvelle version du plan «Foot» pourraient-elles être imaginées pour venir en renfort à la promotion du football pratiqué par la gent féminine?

L'audition dans notre commission permettra peut-être d'y voir un peu plus clair.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, votre question me permet de revenir très concrètement sur les dossiers relatifs au plan «Foot». Dès que j'ai pris en charge les Sports, le 22 avril 2016, le plan football de formation des jeunes a été un de ceux que j'ai pris à bras-le-corps. J'ai assuré le paiement des soldes relatifs à la saison 2014-2015, encore non payés en avril 2016. J'ai ensuite souhaité évaluer la situation budgétaire du secteur des Sports en Fédération Wallonie-Bruxelles avant de m'engager à perpétuer le plan pour la saison 2015-2016, déjà terminée à mon entrée en fonction, mais pour laquelle aucune action n'avait encore été entreprise.

Vous connaissez aujourd'hui l'étroitesse des marges que j'ai découvertes. Certaines politiques, et en particulier les plans divers, ayant été financées par les réserves du plan «Sport», aujourd'hui épuisées, les solutions n'étaient pas légion: il fallait soit mettre fin à ces plans, soit obtenir des budgets supplémentaires pour le sport alors que l'on connaît les besoins criants d'autres secteurs: pour ne parler que de ceux que nous évoquons dans notre commission, celui de l'Aide à la jeu-

nesse devait absolument être refinancé.

J'ai bien sûr défendu tous mes secteurs lors de l'ajustement du budget 2016, comme lors de l'élaboration du budget 2017. Mais je n'ai malheureusement pas obtenu de moyens complémentaires pour le sport lors du dernier ajustement. Cependant, durant cette période de discussions budgétaires, j'ai aussi pris la mesure des attentes légitimes des clubs qui avaient, sur la base des instructions fixées pour la saison 2014-2015 et sur la base de communications diverses, continué leurs investissements, notamment dans la formation des jeunes. J'ai donc effectivement décidé d'assumer le plan «Foot» 2015-2016, en garantissant à ces clubs qu'ils toucheraient la même somme que pour la saison précédente. Vu les délais passés – je rappelle qu'à mon entrée en fonctions, cette saison s'achevait! –, je ne demanderai aux clubs que les pièces justificatives de leurs dépenses de formation des jeunes. Les démarches sont entamées et les clubs recevront très bientôt, après l'arrêté de subvention, un paiement, si possible encore en 2016, au pire tout début 2017.

Quant à la suite, elle est toujours en discussion avec l'Association des clubs francophones de football (ACFF). Nous menons des discussions très constructives et je ne manquerai pas de vous en communiquer les fruits. Nous devons tenir compte, dans ces discussions, de la situation globale du football. En effet, s'il est incontestable que certains petits clubs tirent le diable par la queue, il est tout aussi incontestable que le football est un des sports qui brassent les plus grosses sommes d'argent. Il y a donc peut-être aussi une question de répartition interne des recettes générées notamment par les rencontres très médiatisées. Notre football d'élite ne peut évidemment vivre sur un désert sportif. Il n'est donc pas absurde que les sommes qu'il génère servent aussi à l'entretien du terrain de clubs de nos régions pour le grand public, tout comme nous pouvons penser que même si des clubs professionnels peuvent rencontrer des difficultés financières, ce ne sont pas les montants que peut lui accorder notre pouvoir public désargenté qui peuvent faire une réelle différence. Nous pouvons donc nous interroger aussi sur l'opportunité du maintien de tels soutiens.

Je suis pour ma part convaincu que c'est essentiellement un rôle d'impulsion de politiques que peut offrir le pouvoir public. Je continuerai donc à fixer l'effort sur la formation des jeunes, le sport féminin et l'accessibilité du sport à chacun.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir honoré les engagements pris par votre prédécesseur en assumant la saison 2014-2015. Je puis attester que les versements ont été effectués dès que vous avez pris vos nouvelles compétences. Je vous félicite d'avoir pris vos responsabilités même si vous n'aviez pas fixé vous-même les règles d'attribution des subsides de ce plan «Foot». Vous

n'avez pas voulu mettre les clubs dans la difficulté et vous avez décidé de leur attribuer les mêmes montants que pour la saison passée, d'ici la fin de cette année, pour la saison 2015-2016. C'est une forme de reconnaissance du travail fourni par les clubs.

J'entends aussi que vous envisagez une évaluation pour aboutir à de nouveaux critères. Je n'ai aucune objection à formuler sur les options que vous venez d'exposer quant au football professionnel et au football de base. Il est clair que le foot de quartier ou de village repose sur le soutien de nombreux bénévoles qui veulent stimuler la pratique du sport chez les jeunes. Si vous parvenez à apporter à ceux-ci l'aide qu'ils méritent, le plan «Foot» aura une grande utilité.

4.21 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Marche arrière de la Ville de Bruxelles sur le Grand Prix électrique»

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Monsieur le Ministre, le 7 décembre 2015, j'interrogeais votre prédécesseur au sujet de la possibilité de voir la Formule E débarquer chez nous. Comme je l'avais déjà dit à l'époque, le critère déterminant pour l'organisation de ce type de course est l'image que peut donner celle-ci avec des monoplaces longeant, notamment, des monuments ou bâtiments célèbres de la ville qui les invite.

Le 8 octobre dernier, *L'Écho* nous apprenait que, si la Ville de Bruxelles reste favorable à l'organisation d'un Grand Prix électrique, elle ne souhaite plus s'occuper que du volet policier. Si un accord avait été trouvé entre le promoteur et la Ville, celle-ci ne désire en effet désormais plus s'occuper de la réfection de la piste et demanderait par ailleurs des compensations pour l'utilisation des palais du Heysel. Or la presse nous révélait hier que l'organisateur avait compris qu'il pouvait disposer gratuitement des palais du Heysel, alors que la Ville semble avoir indiqué de son côté que les palais étaient disponibles à une certaine date, mais pas gratuitement.

En tant que ministre des Sports, mais également en tant que ministre de la Promotion de Bruxelles, vous êtes, par vos deux casquettes, doublement concerné par ce dossier. Avez-vous été contacté par la Ville ou par le promoteur à ce sujet? La Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle partie prenante à cette possible organisation? Bref, pouvez-vous faire le point sur ce dossier?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la

jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme j'ai déjà pu vous en assurer en réponse à une question orale sur le même sujet au mois de juillet dernier, je suis persuadé que cet événement est de nature à assurer une visibilité intéressante pour Bruxelles, et donc, pour la Belgique. Je suis donc attentivement l'évolution du projet et j'ai très récemment rencontré le promoteur belge de cet E-Grand Prix. Il m'a assuré que cette manche belge de la Formule E est bien inscrite au calendrier 2016-2017 à la date du 1^{er} juillet 2017. Cette inscription, m'a-t-il confirmé, a été rendue possible, notamment, par la production d'un courrier de l'échevin des Sports de la Ville de Bruxelles assurant du soutien de celle-ci.

Il semble effectivement aujourd'hui que la Ville ne souhaite plus supporter le coût du réasphaltage des portions de voirie et des parkings qui accueilleraient le circuit temporaire créé autour de l'Atomium. Il ne m'appartient pas de me prononcer sur la portée des engagements pris jadis et sur les limites actuelles. Cependant, très pragmatiquement, j'entends qu'il n'y a pas de remise en cause fondamentale du projet et que celui-ci est bien inscrit au calendrier Formule E pour 2017.

Il ne reste donc qu'à trouver les sommes nécessaires pour assurer l'organisation de cette manche. Le coût du réasphaltage, que le promoteur estime à 800 000 euros, ne constitue qu'une fraction du montant total nécessaire à l'organisation. Les budgets attachés à mes compétences sont évidemment modestes au regard des besoins globaux, mais j'ai assuré le promoteur que je participerais volontiers au soutien de l'événement. Je sais que le promoteur poursuit ses contacts tant avec les pouvoirs publics régionaux et fédéraux qu'avec, bien entendu, des sponsors privés.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Cet événement peut contribuer à la bonne visibilité de Bruxelles. Je prends note de votre rencontre avec le promoteur et vous remercie d'avoir pris cette initiative. Le coût du revêtement pose néanmoins problème puisqu'il atteindrait la somme de 1,2 million d'euros. Cela représente pour la Ville un investissement énorme. J'espère donc que l'événement pourra avoir lieu malgré ce revers et que l'on trouvera les moyens nécessaires à son organisation.

4.22 Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Passage du Tour de France par la Wallonie»

M. André-Pierre Puget (Indépendant). – La Belgique est une terre de cyclisme et c’est toujours avec une grande satisfaction que le Tour de France passe par nos régions. Ce sera encore le cas en 2017. La deuxième étape arrivera à Liège. La troisième partira de Verviers. De surcroît, une équipe belge supplémentaire, qui a le statut d’équipe continentale professionnelle, pourrait, en raison de ses bons résultats et de la victoire finale dans l’Europe-Tour, participer à la Grande Boucle.

Monsieur le Ministre, quelles sont tout d’abord les retombées du dernier passage du Tour de France dans notre pays, en 2015? Quelle sera l’implication de la Région dans le passage du Tour 2017? Et enfin, comment aider cette sympathique équipe de Wanty-Gobert, afin qu’elle puisse prendre part à l’épreuve?

M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Pour les retombées du dernier passage du Tour dans notre pays, je me permets de vous renvoyer à la réponse de mon prédécesseur, M. Collin, chargé du Tourisme à cette époque. Il avait fait une réponse au Parlement wallon. Comme vous le constaterez, ces retombées ne sont pas négligeables.

En ce qui concerne l’implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le soutien au passage du Tour, si nous avons déjà évoqué cette possibilité avec l’un ou l’autre responsable, je n’ai reçu à l’heure actuelle aucune demande spécifique portant sur une éventuelle aide pour la venue du Tour de France, ni des organisateurs, ni de la sympathique équipe de Wanty-Gobert.

Le passage du Tour mobilise souvent des investissements importants de la part des villes étapes. Vu l’état des finances du secteur du sport en Fédération, il me paraît démesuré de réserver des sommes importantes à ce type de manifestation.

M. André-Pierre Puget (Indépendant). – Monsieur le Ministre, je relirai avec plaisir le compte rendu de cette réunion. Pouvez-vous redire la dernière phrase?

M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Vu l’état des finances du secteur du sport en Fédération, il me paraît démesuré de réserver des sommes importantes à ce type de manifestation.

Les villes qui accueillent une étape ou un départ paient des sommes considérables. Monsieur Dodrimont, que représente le coût pour la Ville de Liège, par exemple?

(M. Dodrimont, hors micro)

Ce sont les provinces qui paient, non? Je n’ose m’avancer, mais les provinces s’acquittent d’une somme qui avoisinerait les deux ou trois

millions?

M. Philippe Dodrimont (MR). – 300 000 euros.

M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je n’ai pas de chiffres.

M. André-Pierre Puget (Indépendant). – Finalement, les sommes ne sont pas démesurées. Il serait intéressant de disposer, à l’instar de la Wallonie, d’une équipe qui représenterait la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quand on voit les sommes engagées, notamment par la Flandre, pour soutenir certaines équipes...

(Intervention, hors micro, du ministre)

C’est déjà pas mal. Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Nous aurons sans doute l’occasion d’en reparler.

4.23 Question de M. Vincent Sampaoli à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Conséquences financières du nouveau règlement de l’URBSFA en matière d’infrastructures de football»

M. Vincent Sampaoli (PS). – Monsieur le Ministre, à l’initiative de votre prédécesseur André Antoine, l’URBSFA (Union royale belge des sociétés de football-association) a voté en 2015 la réforme de la compétition du football belge pour la division 1, ainsi que des compétitions en divisions 2 et 3 et à l’échelon amateur à partir de la saison 2016-2017. Cette modification marque la volonté de marquer la scission entre football rémunéré et amateur. C’est d’ailleurs sur cette nouvelle catégorie, dite «division amateur» que se focalise mon interpellation.

En juillet 2013, la commission nationale d’étude de l’URBSFA a adapté son règlement fédéral et notamment les dimensions des terrains. L’article n° 1206 précise: «Pour les clubs qui montent de division 1 provinciale en division 3 amateur, une période transitoire d’une saison est accordée pour satisfaire aux dimensions du terrain.» Pour rappel, la dimension du terrain a été portée de 60 à 64 mètres de largeur, avec une tolérance d’un mètre. «Si, à l’issue de cette période transitoire, les conditions ne sont toujours pas remplies, ces clubs seront obligés de redescendre vers la série la plus élevée de leur province, lors de la saison suivante.»

Le ministre wallon des Infrastructures sportives Paul Furlan, que j’ai interrogé à ce sujet, a

répondu que sur les 76 clubs francophones affiliés à l'Association des clubs francophones de football (ACFF) présents en division amateur, seuls 20 respectaient les nouvelles dimensions fixées par la commission nationale d'étude.

Cette réforme est impayable pour les clubs provinciaux qui se trouvent dans cette situation. En outre, et c'est la loi du football, on risque de gaspiller l'argent – cela s'est déjà vu à de nombreuses reprises – si le club en question, à la suite de mauvais résultats sportifs, descend dans la catégorie inférieure. À l'inverse, un club qui aura effectué une superbe saison, mais qui ne disposera pas de l'infrastructure conforme se verra rétrogradé d'une division ou contraint d'aller jouer ailleurs. C'est le cas du club de football de Lincet qui évolue dans les infrastructures du stade de Wareme.

Monsieur le Ministre, étiez-vous informé de cette situation? Pour éviter que cette réforme soit une source de gaspillage des deniers publics et des ressources des clubs et pour empêcher une situation sportive aberrante et injuste, avez-vous pris contact avec l'URBSFA pour que cette dernière revoie l'article n° 1206 concerné? Le cas échéant, quelle a été la réponse de l'Union belge à ce sujet?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, longtemps considérée comme une «maison de verre opaque», l'URBSFA se doit aujourd'hui de prendre en compte l'organisation communautaire de ses activités. Certes, il n'est pas aisé de le faire, je le concède, mais l'ACFF progresse dans sa capacité à faire valoir ses droits et ses spécificités.

Ayant récemment rencontré les dirigeants de l'ACFF, je sais qu'elle est consciente de la problématique engendrée par l'obligation d'adapter les dimensions des terrains pour les clubs montants de provinciales en division «amateurs» et des sanctions en découlant.

L'ACFF a demandé l'étude de ce point par l'URBSFA afin de trouver une solution positive pour éviter des travaux inutiles aux clubs concernés. Ils me tiendront au courant de la suite de ce dossier au terme de son cheminement, à savoir dans trois mois. Je ne manquerai pas alors de revenir vers vous. Le souhait de l'ACFF reste néanmoins qu'au niveau des divisions 2 et 3 «amateurs», le développement d'un football moderne soit prioritaire. Selon les techniciens, des terrains de 55 mètres de largeur ne le permettraient pas. Il en va dès lors d'un compromis entre réalités et espoirs.

M. Vincent Sampaoli (PS). – Auparavant, les terrains de 55 mètres de large ne pouvaient pas être utilisés en division trois «amateurs» et en promotion. Il fallait 60 mètres au moins. La largeur de ces terrains va maintenant être portée de 60 à 64 mètres, sauf impossibilité pour le club. Mais de quelle impossibilité s'agit-il? D'une im-

possibilité technique, parce qu'il faudrait raser un mur, parce qu'il faudrait enlever une tribune ou dégager une buvette, ou d'une impossibilité financière? Nul ne le sait.

J'ai adressé une nouvelle question au ministre Furlan afin de connaître les délais accordés aux clubs pour se mettre en ordre et les dérogations possibles. Outre la largeur des terrains, il y a aussi la présence obligatoire d'un éclairage. J'ai demandé quel serait le coût pour les 56 clubs qui n'étaient pas en ordre et pour les 80 clubs évoluant en première provinciale susceptibles d'accéder à la division trois «amateurs» l'année prochaine. Je vous communiquerai sa réponse pour apporter un nouvel éclairage.

4.24 Question de M. Vincent Sampaoli à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Différences entre les règlements d'un même sport de deux pays différents»

M. Vincent Sampaoli (PS). – J'ai vécu une situation kafkaïenne. Dans ma ville, il y a un club de football dont le terrain existe depuis 32 ans. Le 15 août, quelqu'un m'a téléphoné pour me dire que ce terrain n'était plus homologué parce que la largeur de la zone neutre était inférieure à trois mètres. Il était signifié à ce club qu'il ne pourrait plus évoluer dans ses installations dès la semaine suivante, sauf à réaliser des travaux.

J'ai alors cherché à m'informer et j'ai constaté qu'en France, selon les règles la Fédération française de football, la largeur de la zone neutre pour un club de ligue 1 doit être de deux mètres cinquante. Pour un club belge d'une division provinciale, elle doit être de trois mètres!

Est-il normal que, pour un même sport, les règles édictées par l'URBSFA soient plus strictes pour un club belge d'une division provinciale que les règles édictées par la Fédération française de football pour un club de ligue 1?

Pour certains clubs, les conséquences risquent d'être dramatiques, car au-delà des joueurs de l'équipe première, il y a des bénévoles qui seront découragés et surtout, des enfants qui ne pourront plus pratiquer leur activité sportive favorite.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, étant donné la technicité de votre question, je me suis tourné vers notre fédération de football, l'Association des clubs francophones de football (ACFF).

Les différences que vous mettez en évidence n'ont pas de base réglementaire internationale. La réglementation de certains pays prévoit effectivement, comme en Allemagne ou en France, des zones neutres de deux voire d'un mètre.

Pour ce qui est de la réglementation belge, il s'agirait, en l'occurrence, d'une conséquence liée à l'accident d'un joueur qui s'était fracassé le coude sur la vitre d'un bâtiment se trouvant à 2,90 mètres de la ligne du terrain et pour lequel les assurances avaient jugé la distance insuffisante.

Diminuer cette distance ne relèverait donc ni d'un aspect sportif ni d'une réglementation fédérale, mais plutôt d'un cas jurisprudentiel lié à une interprétation des assurances et contre laquelle l'Union royale belge des sociétés de football-association (URBSFA) a voulu se prémunir, au risque de devoir faire payer des primes accrues à ses clubs.

M. Vincent Sampaoli (PS). – Je suis assez surpris d'apprendre que les compagnies d'assurance belges sont plus rigoureuses que les compagnies allemandes ou françaises, mais la question n'est pas de notre ressort.

4.25 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Corruption des juges et arbitres de boxe des JO de Rio de cet été»

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Après plusieurs décisions controversées prises cet été durant les Jeux olympiques de Rio, l'Association internationale de boxe amateur (AIBA) a annoncé que les 36 juges et des arbitres qui ont officié aux Jeux ne pourront plus arbitrer les épreuves de l'AIBA jusqu'à ce que l'enquête en cours soit conclue. Des soupçons de corruption pèsent quant à l'arbitrage de certains matchs.

Parmi ces 36 juges, certains sont-ils belges? La corruption des arbitres de boxe est-elle un phénomène constaté en Belgique? Des mesures précises sont-elles ou seront-elles mises en place en Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre ce type de comportement?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, nous déplorons tous, assurément, les faits graves qui ont conduit la fédération internationale de boxe à prendre des sanctions envers plusieurs juges et arbitres.

Aucun arbitre belge n'est concerné par cette affaire, au sujet de laquelle l'enquête est toujours

en cours afin de faire toute la lumière.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer par ailleurs, la Belgique – donc la Fédération Wallonie-Bruxelles – est engagée dans le processus de signature de la Convention du Conseil de l'Europe relative à la manipulation des compétitions sportives. La plateforme nationale, destinée à faciliter les échanges entre toutes les parties prenantes, est en cours de constitution.

L'objet principal de cette convention est de donner les outils pour lutter efficacement contre toutes les formes de manipulation, dont la corruption d'arbitres.

En complément, je peux également mentionner les travaux en cours au sein de mon administration pour la révision du décret relatif à l'éthique dans le sport et la réécriture de la charte «Vivons Sport!», qui sera déclinée en fonction de différents publics, dont celui des arbitres. Mes services étudient actuellement la possibilité de sanctions en cas d'infraction aux règles éthiques. Nous en avons déjà parlé et je suis certain que nous reviendrons sur le sujet.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Nous attendons avec impatience le fruit du travail de votre administration.

4.26 Question de M. Philippe Dodrिमont à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Place du trail francophone dans le budget 2016»

M. Philippe Dodrिमont (MR). – Le trail est une discipline qui est fort en vogue. Elle est pratiquée souvent du côté francophone parce que le paysage s'y prête un peu mieux. Nous avons des déclivités qui sont appréciées par les pratiquants et on peut aussi faire du trail en forêt avec l'environnement naturel qui rend cette discipline plutôt appréciée. Il y a de plus en plus d'adeptes et une vitrine existe en la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA).

La LBFA avait lancé un appel à candidatures pour former un groupe de trail au niveau international. Plusieurs athlètes francophones sont devenus nos représentants lors des compétitions internationales comme le marathon du Mont-Blanc qui se déroulait le 26 juin dernier à Chamonix. Avec les déclivités présentes sur les pentes du Mont-Blanc, on comprend mieux pourquoi les francophones ont le plus d'aptitudes dans cette discipline.

Un financement avait été prévu en 2015 par votre prédécesseur via le plan athlétisme: 14 000 euros étaient spécifiquement dédiés au

trail.

Est-ce que vous allez réitérer l'opération en 2016? Est-ce qu'un montant spécifique sera prévu pour cette discipline? Comptez-vous prendre des initiatives pour soutenir cette discipline qui connaît un développement et un succès certains auprès du public de masse?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Lors du dernier Championnat de Belgique organisé à Xhoffraix le 24 septembre dernier, nos athlètes francophones se sont bien illustrés puisqu'ils ont décroché l'ensemble des médailles tant chez les femmes que chez les hommes.

Pour la sélection au Championnat du monde de trail du 30 octobre au Portugal, il y aura deux représentants belges, dont un francophone, Fabian Magnée (5^e au Championnat de Belgique). Cette sélection s'est faite sur la base des résultats probants en 2015 et en 2016 sur des courses présentant au mieux les caractéristiques de ce championnat du monde.

La fédération d'athlétisme, qui a intégré le trail au rang de ses disciplines, n'a pas introduit de demande de subventions pour la participation à des compétitions internationales ou de modification dans sa stratégie «Haut niveau» via son plan-programme. Celui-ci a été subventionné à hauteur de 790 000 euros pour l'ensemble de son volet «Haut niveau», toutes disciplines confondues, en plus des montants alloués pour le forfait de fonctionnement (169 521 euros) et la subvention «non marchand» (63 029 euros).

Le Fonds des sports se porte mal. Je souhaite dès lors que ce projet s'intègre dans le plan de développement de la fédération au sein de son plan-programme et ne fasse pas l'objet d'une action spécifique à charge des crédits complémentaires.

Actuellement, les fédérations sportives rencontrent le service «Haut niveau» de mon administration pour échanger et présenter leur future politique sportive en termes de développement du haut niveau en vue de la prochaine Olympiade 2017-2020.

Je suis dans l'attente de savoir si la fédération d'athlétisme intégrera le trail dans sa «nouvelle» politique sportive. Je pourrais aisément comprendre qu'en termes de visibilité et au vu des disponibilités budgétaires, elle n'en fasse pas une priorité, tout en reconnaissant l'aspect hautement exigeant de cette discipline. En effet, du fait de

l'absence du trail au rang des sports olympiques, la plus-value pour le haut niveau par rapport aux autres disciplines gérées par la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) est assez faible.

Mais n'anticipons pas la volonté de la Ligue!

M. Philippe Dodrimont (MR). – C'est sans surprise que je vous annonce que nous reviendrons sur ce point à l'occasion du débat annoncé au sujet du Fonds des sports. Aujourd'hui, il est important d'y voir plus clair que par le passé en la matière. J'apprécie votre réponse et nous irons dans le même sens lorsque nous aborderons à nouveau ce sujet.

L'important est de savoir quels montants seront consacrés à chaque discipline. Une gestion doit bien entendu se mettre en place au sein des fédérations. Si le ministre peut effectivement donner des orientations par rapport à certaines disciplines au sein de fédérations sportives, ce n'est pas à lui que revient la tâche de fixer les montants spécifiques attribués aux uns et aux autres.

En effet, cela relève de certaines opportunités et des questions importantes doivent être tranchées par les dirigeants de fédérations qui, généralement, le font très bien. Quoi qu'il en soit, je vous remercie pour la réponse et me réjouis de pouvoir revenir prochainement sur le sujet.

5 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, de Mme Anne Lambelin, intitulée «Risque de cancer lié aux terrains synthétiques», de Mme Véronique Bonni, intitulée «Suivi: fréquentation des salles de fitness par les adolescents et avancées», de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Signature d'un accord de coopération stratégique entre le COIB et l'ANA», de Mme Valérie De Bue, intitulée «Tour de France 2017 en Fédération Wallonie-Bruxelles», et de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Chiffres clés du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h50.*